Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische

Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische

Gesellschaft

Band: 11 (1901)

Artikel: Contribution à la numismatique des ducs de Savoie : monnaies

inédites, rarissimes ou mal attribuées. Deuxième partie

Autor: Ladé, A.

Kapitel: Charles II : 1504-1553

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-172280

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

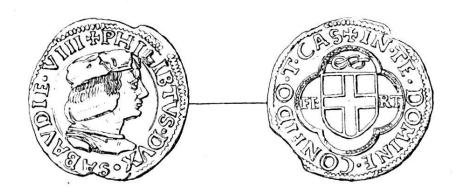
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

★ IN · TE · DOMINE · CONFIDO · T · CAS



Argent. Assez bonne conservation. Poids: 9,16. Ma collection.

Teston frappé à Turin, par Jean Cassino, maître dont il est fait mention pour la première fois en 1503. Cette variété est inédite : par le dessin de la tête et du bonnet, ainsi que par la marque, elle ressemble au nº 3, pl. XIII de Promis, et par la légende de l'avers à son nº 4.

CHARLES II

1504-1553

Je dois rappeler en commençant que Charles II, neuvième duc de Savoie, est le prince que les historiens de la Suisse romande s'obstinent, à l'imitation de leurs confrères de France, à appeler Charles III. Leur erreur provient, sans aucun doute, de ce qu'ils comptent comme étant un Charles, auquel ils donnent le numéro II, Charles-Jean-Amédée, sixième duc, fils et successeur de Charles I. Depuis que j'ai signalé pour la première fois cette faute, il y a bien des années, j'ai fait plusieurs démarches auprès de personnages officiels pour qu'elle fût rectifiée au moins dans les manuels destinés à l'instruction de notre jeunesse. Cela a été en vain par l'effet de la routine administrative. Ce qui tranche la question,

c'est que ce prince s'appelait lui-même Charles II dans ses actes officiels, entre autres sur ses monnaies.

Ce règne, un des plus longs de la monarchie de Savoie, en fut aussi un des plus malheureux, et c'est peut-être celui dont les événements qui le signalèrent eurent le plus d'influence sur l'histoire, immédiate et consécutive, de Genève et de la Suisse. Le grand fait qui le domine est l'invasion de 4536 effectuée par le roi de France François I et par les Suisses; outre ses conséquences politiques, cet événement amena un bouleversement complet du monnayage de la Savoie, la fermeture de tous les anciens ateliers moins un, par suite de l'occupation étrangère et l'ouverture de nouveaux ateliers dans les parties du pays qui y avaient échappé.

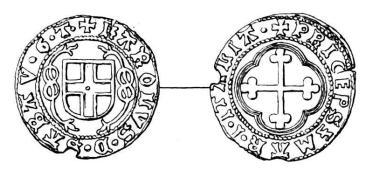
On doit donc, pour étudier scientifiquement l'histoire monétaire de ce règne, la partager en deux périodes, celle qui précède l'invasion de 1536 et celle qui la suit, et grouper les hôtels des monnaies en deux catégories. La première comprend ceux de Bourg, de Montluel, de Cornavin, de Chambéry et de Turin, qui ne fonctionnèrent que pendant la première période, la seconde ceux d'Aoste et de Nice, ouverts seulement pendant la seconde période. L'atelier de Verceil, ouvert en 1530 et qui resta en activité pendant toute la seconde partie du règne, forme la transition.

A. Première période. Jusqu'à l'invasion de 1536.

I. CORNAVIN

Nº 193. Écu de Savoie accosté de deux lacs d'amour très longs, entourant presque entièrement l'écu. Un point de centre dans la croix.

- **★** KAROLVS · D · SABAV · G · T ·
- R. Croix de Saint-Maurice dans un double quadrilobe.
- ♣ PRICEPS ₹ MAR·I·ITALIA ·



Billon. Assez bonne conservation. Poids: 2,50. Ma collection.

Nº 494. Écu de Savoie accosté de deux lacs d'amour très longs, entourant presque entièrement l'écu.

- **★** KAROLVS · DVABAVD · G · T ·
- R. Croix de Saint-Maurice dans un double quadrilobe.
- **★** PRICEPS **5** MAR · I · ITALIA

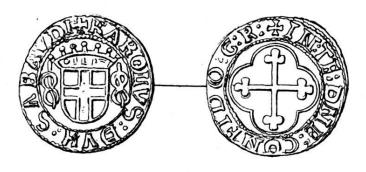
Billon. Assez bonne conservation. Poids: 2,33. Ma collection.

La contraction des deux mots DVX et SABAVDIE en un seul mot barbare ne paraît pas due à la double frappe; c'est un nouvel exemple de l'ignorance, doublée d'inattention, des graveurs de cette époque.

Gros frappé comme le nº 193, à Cornavin près Genève, par Thomas Blondel. Ces deux pièces sont inédites. La marque qu'elles portent l'est aussi. Il n'y a, je pense, aucun doute sur la manière dont elle doit être interprétée.

Nº 195. Écu de Savoie surmonté de la couronne ducale et accosté de deux lacs d'amour beaucoup moins longs que l'écu et à extrémités coupées franc.

- **★** KAROLVS: DVX: SABAVDI
- R. Croix de Saint-Maurice dans un double quadrilobe.
- **★** IN: TE: DNE: CONFIDO: G:R:



Billon. Assez bonne conservation. Poids: 2,32—33. Ma collection.

Nº 196. Écu de Savoie comme ci-dessus.

- **★** KAROLVS: DVX: SABAVDIE
- R. Croix de Saint-Maurice dans un double quadrilobe.
- **★** IN · TE : DNE : CONFIDO : G : R :

Billon. Assez bonne conservation. Poids: 2,08-09.

Ces deux pièces sont des gros. Tous deux sont des variétés du nº 269/29 du Musée de Chambéry dont ils diffèrent, le premier par l'abréviation du mot SABAV-DIE, tous deux par la ponctuation.

Ils appartiennent à un type qui se retrouve dans d'autres ateliers, à Bourg, à Turin, etc., et diffèrent du premier type que nous avons vu plus haut (nºs 193 et 194), et qui est semblable à celui du règne précédent, par l'écu couronné, par la réduction des lacs et par la légende du revers.

C'est un nouvel exemple du fait — sur lequel j'ai attiré l'attention en maintes circonstances et qui est très important pour le classement des monnaies non datées — que les changements de type n'ont pas lieu au commencement d'un règne.

Quant à la marque G·R·, d'après ce que nous avons dit à propos de Philibert II, il est inutile d'y revenir.

Nº 197. Écu de Savoie couronné et accosté de deux lacs comme ci-dessus.

- **★** KAROL...X SABAVDIE
- R). Croix de Saint-Maurice dans un double quadrilobe.
- **★** IN:TE:DNE

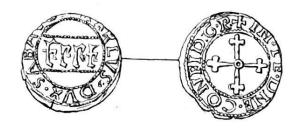
La légende se termine par un G, assez distinct, puis par une lettre qui est peut-être un R.

Cuivre. Conservation médiocre. Poids : 1,00. Ma collection.

Gros. Pièce fausse de l'époque, d'une gravure encore plus négligée que celle des pièces authentiques.

Nº 198. FERT en caractères gothiques minuscules entre deux traits parallèles formés d'un grènetis.

- **★** KAROLVS · DVX · SABAV....
- i). Croix de Saint-Maurice chargée d'un annelet au point de jonction des branches.
 - **★** IN · TE · DNE · CONFIDO · G · R ·



Très bas billon. Conservation médiocre à l'avers, très bonne au revers. Poids : 0,73. Ma collection.

Quart. Le poids, bien faible pour une pièce qui normalement devrait dépasser 1,019, rapproché de la mauvaise qualité du métal qui, d'après l'ordonnance de 1500, devrait être du billon à 2 den. 9 gr., c'est-à-dire à 198 millièmes, tendrait à me faire croire que c'est aussi une pièce fausse, mais je ne voudrais pas me prononcer, parce que la gravure n'en est pas plus négligée que sur plusieurs pièces du commencement de ce règne qui sont certainement authentiques.

En tout cas, celle-ci est intéressante parce que, vraie ou fausse, c'est un spécimen d'un quart inconnu à Promis. Il y en a bien une semblable, en ce qui concerne les deux traits formés de points qui accompagnent FERT, à la pl. XVI, fig. 7, de cet auteur, mais avec une croisette dans le champ de l'avers et avec la légende MARCHIO IN ITALIA au revers.

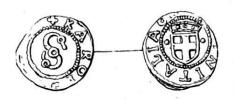
Rabut signale ¹ des quarts du même type que le nôtre, mais avec des marques différentes.

¹ Loc. cit., p. 17.

Nº 199. Grande S gothique dont le renflement central est évidé en forme d'annelet. On peut rapprocher cette particularité de celle que nous venons de remarquer à la croix du revers du numéro précédent. — Il semble aussi que les deux extrémités de la lettre ont la même conformation.

★ KAROL....

Ñ. Écu de Savoie couronné, accosté à dextre d'un gros point, à senestre de quelque chose de semblable, paraît-il,N ITALIA GR Cette dernière lettre peu distincte.



Bas billon. Mauvaise conservation. Poids: 0,55. Ma collection.

Pièce inédite, qui ne peut être qu'une maille de blanchet.

Nº 200. Écu de Savoie dans un trilobe, avec un point de centre dans la croix.

★ KAROLVS : DVX : S(ABA)VDIE

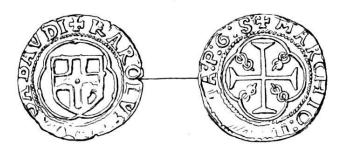
R). Croix pattée dans un double quadrilobe dont les angles rentrants se prolongent à l'intérieur par des lacs d'amour.

★ MARCHIO: IN: ITALIA: G:S:

Billon. Assez bonne conservation. Poids: 1,84. Ma collection.

Nº 201. Écu de Savoie dans un trilobe, avec un point de centre dans la croix.

- ★ KAROLVS (· DV)X · SABAVDI
- r). Croix pattée, entourée comme ci-dessus.
- **★** MARCHIO: I(N:ITAL)IA: P:G:S



Billon. Assez bonne conservation. Poids: 1,97. Ma collection.

Le P qui vient après ITALIA est la première lettre de PRINCEPS, titre qui se trouve tout au long sur plusieurs pièces contemporaines. C'est évident, et il semble oiseux de l'expliquer; pourtant ce n'est pas inutile, car les auteurs ont considéré quelquefois ce P précédant la marque du maître comme en faisant partie.

Ces deux pièces sont des parpaïoles. J'ai déjà décrit la première dans le Bulletin de la Société suisse de numismatique, X^{me} année (1891), p. 4; la seconde est inédite. Il existe au Musée d'Annecy une troisième parpaïole différant des deux nôtres par le chiffre II après KARO-LVS, portant aussi la marque GS, que l'auteur du catalogue de ce médaillier attribue à Cornavin, mais sans expliquer à quel maître elle appartient. C'est la marque de Claude Savoie, dont on a les comptes allant du 18 juillet 1525 au 3 juin 1526. On ne sait pas quand il avait été nommé et quand il cessa d'être en fonctions. En 1528, on trouve à sa place Henri Goulaz, qui a frappé les pièces qui vont suivre.

Nº 202. Écu de Savoie dans un trilobe, avec un point de centre dans la croix.

★ KAROLVS (: DV)X : SABAVDIE

R). Croix pattée dans un double quadrilobe dont les angles rentrants se prolongent à l'intérieur par des lacs d'amour.

¹ Op. cit., p. 47, nº 122/10.

★ IN:TE:DNE:CONFIDO:G:G

Billon. Bonne conservation. Poids: 1,98. Ma collection. Parpaïole du même type que celle de Claude Savoie, différant du nº 278/38 du Musée de Chambéry par des points dans les légendes au lieu d'annelets.

Nº 203. Écu de Savoie dans un trilobe, avec un point de centre.

- (★) CAROLVS: DVX SABA...
- R). Croix pattée entourée comme ci-dessus.
- **★** (IN:T)E:DNE:CONFIDO:GG

Billon. Assez bonne conservation. Poids: 1,88. Ma collection.

Nº 204. Écu de Savoie dans un trilobe, avec un point de centre dans la croix.

- **★** CAROLVS: II: DVX: SABAVDIE
- R). Croix pattée cantonnée comme ci-dessus.
- ★ MARCHIO IN ITALIA P G G

Billon. Très bonne conservation. Poids : 1,52—53. Appartenait en 1895 à M. le D^r Reymond.

Nº 205. Écu de Savoie dans un trilobe.

- ★ CAROLVS < II < DVX < SABAVDIE
- Ŋ. Croix pattée cantonnée comme ci-dessus.
- ₩ MARCHIO < IN < ITALIA < G < G

Billon. Très bonne conservation. Poids : 1,80. Ma collection.

Ces quatre pièces, nºs 202 à 205, sont des variétés inédites de parpaïoles d'Henri Goulaz, portant sa première marque GG. Tout en appartenant au même type, elles présentent entre elles plusieurs différences dont quelques-unes sont insignifiantes, mais dont d'autres marquent les modifications successives qui se produisaient à cette époque-là, à intervalles très rapprochés, dans le style et dans les légendes des monnaies; elles jalonnent les phases d'une évolution.

Sur la première, le nom du duc est encore écrit par un K gothique, comme cèla avait eu lieu de tout temps; sur les trois autres, il y a un C latin.

Puis la gravure s'améliore; la première de ces pièces où on lit CAROLVS, le nº 203, a encore comme celle du même maître qui porte KAROLVS et comme les pièces similaires de Blondel et d'Aigente, des caractères inégaux, mal tracés, tenant encore du gothique, en somme très négligés; le style des caractères est beaucoup plus soigné sur les nºs 204 et 205.

En même temps, on voit paraître le chiffre II indiquant que le duc Charles, qui fait émettre ces monnaies, est le second de ce nom ¹.

Enfin, il n'est pas jusqu'au signe — qu'on ne sait trop comment désigner, ressemblant à un circonflexe posé de côté ou à un croissant anguleux — séparant les mots des légendes du nº 205, qui n'indique un désir d'innover, de faire mieux. On trouve la preuve de cette préoccupation jusque dans les croisettes qui commencent les légendes : simplement pattées aux nºs 202 et 203, elles sont terminées par trois pointes au nº 204 et recroisetées au nº 205.

Quant à la légende du revers, on lit sur les deux dernières de ces quatre pièces MARCHIO IN ITALIA au lieu de IN TE DOMINE CONFIDO, mais nous avons vu que ces deux formules coexistaient déjà antérieurement sous Philibert II. Au nº 204, le titre de marquis en Italie est complété par celui de prince, abrégé en un P. Cette lettre précédant GG, comme nous l'avons vu plus haut précéder GS, a fait croire à Rabut² à l'existence d'une marque P·G·G qu'il n'explique pas et qui serait inexplicable.

² Deuxième notice, p. 18.

¹ Antérieurement on trouve déjà des chiffres, représentant des noms de nombres ordinaux, mais ils indiquent le rang du souverain dans la série des ducs.

Nº 206. FERT en caractères gothiques minuscules entre deux traits parallèles formés d'un grènetis.

- **★** KARIVS (sic!) · DVX · S(AB)AV
- R). Croix de Saint-Maurice chargée d'un annelet au point de jonction des branches.
 - **★** IN TE DNE C(ON)FIDO GG

Bas billon. Assez bonne conservation. Poids: 0,87. Ma collection.

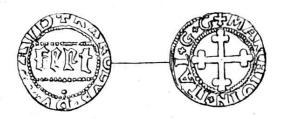
Quart inédit du même type que le nº 198; à l'encontre de ce dernier, il me paraît authentique. Cette conviction est basée sur la nature du métal, qui n'est certainement pas du cuivre mais du billon, et rend moins improbable l'idée que le nº 198 pourrait bien être aussi une pièce légitime, malgré sa mauvaise gravure; celle de cette pièce-ci n'est guère meilleure et il y a en plus la faute presque incroyable KARIVS.

Nº 207. FERT en caractères gothiques minuscules formés d'un grènetis. Au dessous, un gros point.

♣ (KA)ROLVS D (SAB)AVD¹

Cette légende est mal gravée et un peu fruste, en sorte qu'il n'est pas absolument sûr que le nom du duc commence par un K et qu'il n'y a pas de ponctuation entre les mots.

- A. Croix de Saint-Maurice.
- ★ MARCHIO IN + ITAL + G + G



Billon. Conservation médiocre à l'avers, bonne au revers. Poids : 0,79. Ma collection.

¹ Il y a ici une légère inexactitude dans le dessin; ce qu'on voit après le D, qui est au bas de la pièce, n'est pas la partie inférieure d'un V, mais quelque chose de très indistinct.

Quart inédit, frappé d'après l'ordonnance de 1518 pour les hôtels des monnaies d'au delà des monts. Promis a décrit, pl. XVI, fig. 17, une pièce semblable, frappée à Chambéry, à légende un peu plus complète à l'avers, avec une croisette au lieu de point dans le champ au dessous de FERT. Il y a aussi au Musée d'Annecy, nos 114/2 et 115/3, des quarts ayant comme le nôtre un point dans le champ de l'avers, mais FERT y est enfermé entre quatre traits parallèles et le revers en est différent.

Nº 208. Écu de Savoie.

- * KROLV GVS (S) Cette dernière lettre est douteuse.
- R). Croix pattée encochée, cantonnée d'une croisette au 4^{me} quartier.
 - * MAR IN IT P G G



Bas billon. Conservation assez bonne. Poids: 0,70. Ma collection.

Pièce inédite. Je crois que c'est un blanchet et non une maille et cela pour quatre raisons. D'abord à cause du poids; d'après l'ordonnance de 1518, la dernière qui mentionne ces pièces pour l'atelier de Cornavin, le blanchet devait peser 0,891 et la maille de blanchet 0,602. Puis, à cause du style : nous avons vu plus haut une pièce dont on ne saurait faire autre chose qu'une maille de blanchet et qui porte une S majuscule dans le champ du revers. Ensuite, il appert des comptes d'Henri Goulaz, qui paraissent être complets, qu'il a frappé des blanchets et pas de mailles; il est vrai que ceux de R. Aigente n'en mentionnent pas non plus, et qu'il en

existe pourtant, mais nous ne sommes pas sûr du tout d'avoir ses comptes en entier; il y a même de bonnes raisons de penser qu'il nous en manque une grande partie ¹. Enfin, déjà avant l'entrée en fonctions de Goulaz, on paraît avoir renoncé à frapper des mailles, car les ordonnances de 1521 et de 1524 n'en parlent pas.

Nº 209. Écu de Savoie.

- (♣) KROLV DV..., ou peut-être (♣ K)AROLV etc.
- r). Croix pattée encochée, cantonnée au 1^{er} quartier d'une croisette, et au 2^{me} de quelque chose d'indistinct qui est probablement aussi une croisette.

\bigstar I.... (R)I \bullet IN \bullet G \bullet G

Le trait qui suit la croisette au commencement de la légende du revers n'est pas un I, mais le premier trait d'une lettre plus large. Il est très probable que cela doit être complété ainsi : MARchio PRinceps IN sous-entendu ITALIA.

Bas billon. Conservation médiocre. Poids : 0,54. Ma collection.

Blanchet déjà publié dans le *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, X^{me} année (1891), p. 46, au sujet duquel je dois rectifier une double erreur : d'abord, en y regardant de plus près, on reconnaît que la première lettre visible à l'avers peut au moins aussi bien être un K qu'un A et, éclairé par l'analogie du nº 208, où le K n'est pas douteux, je me décide pour cette lecture-là; ensuite, j'avais appelé alors cette pièce une maille parce que je ne connaissais pas alors la pièce (nº 199) qui en est véritablement une et que n'étant pas encore entièrement émancipé de ma confiance en l'autorité de Promis, j'avais suivi la nomenclature de ce maître, adoptée aussi par Rabut et M. Perrin.

¹ Il y a une lacune, allant de 1506 à 1525, dans les comptes de cet hôtel des monnaies qui n'a certainement pas chômé pendant si longtemps, plusieurs textes le prouvent.

Nº 210. Écu de Savoie.

- * CAROLVS
- R). Croix pattée encochée.
- + D (·) S · A · B · G (·) G

Bas billon. Assez bonne conservation. Poids: 0,64—65. Ma collection.

Blanchet différant de l'exemplaire décrit par Rabut, Deuxième notice, p. 47 (pl. I, fig. 42), seulement par la ponctuation.

Voilà donc, pour un même type de blanchet, trois soustypes : dans l'un la croix qui occupe le champ du revers est cantonnée d'une croisette, dans le second de deux croisettes, dans le troisième elle est sans aucun accompagnement. Cela doit être rapproché de ce que nous avons vu au nº 175 pour les viennois.

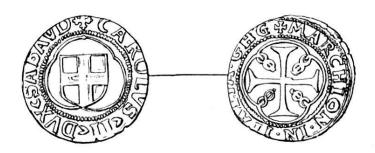
- Nº 241. Écu de Savoie dans un trilobe; chacun des lobes est formé d'un filet d'épaisseur sensiblement égale à la convexité et vers les angles rentrants.
 - ★ CAROLVS: II: DVX: SABA...
- R). Croix pattée dans un quadrilobe dont les angles rentrants se prolongent à l'intérieur par des lacs d'amour. Chaque lobe est formé d'un filet d'épaisseur sensiblement égale partout.
 - \dots R(CH)ION · IN · ITA · GHG

Billon. Bonne conservation, mais forte brèche. Poids (pour mémoire) : 1,27. Ma collection.

Parpaïole frappée à Cornavin par Henri Goulaz. Je l'ai décrite dans le *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, VII^{me} année (1888), p. 53, avec fig., pl. II, nº 4, et j'ai cherché à démontrer que la marque trilittère GHG est postérieure à la marque bilittère du même maître GG et a été employée par lui après que Henri Pugniet eut été nommé maître général, c'est-à-dire à partir de 1530.

Nº 212. Écu de Savoie dans un trilobe comme ci-dessus.

- ♣ CAROLVS < II < DVX < SABAVD
- R). Croix pattée dans un quadrilobe comme ci-dessus.
- **★** MARCHION · IN · ITALIA · GHG



Billon. Très bonne conservation. Poids: 1,87. Ma collection.

Parpaïole. Variété inédite de la précédente.

Nº 213. Écu de Savoie dans un trilobe; chacun des lobes est formé d'un filet mince vers les points de jonction et allant en s'élargissant vers la convexité.

- **★** CARO(LVS·) DVX·SABAV
- R). Croix pattée dans un quadrilobe dont les angles rentrants se prolongent à l'intérieur par des lacs d'amour; chaque lobe est formé d'un filet mince vers les points de jonction et allant en s'élargissant vers la convexité; là, le filet est muni d'épines à l'intérieur et à l'extérieur, particularité qui ne s'est présentée encore sur aucune des pièces décrites de ce règne et du précédent.

★ MARCHION.... IA * GHG

Billon. Assez bonne conservation. Poids: 1,81. Ma collection.

Parpaïole. Variété inédite intermédiaire entre les deux précédentes et la suivante, quant aux figures qui occupent le champ des deux faces.

Nº 214. Écu de Savoie dans un trilobe; chacun des lobes est formé d'un filet mince vers les points de jonc-

tion et allant en s'élargissant vers la convexité; là, il est muni d'épines à l'intérieur et à l'extérieur.

En outre, contrairement à ce que nous avons vu sur les autres pièces de ce règne et du précédent, le chef de l'écu n'est pas formé d'une ligne droite, mais de deux lignes concaves se réunissant en forme de pointe.

- **★** CAROLVS * H * DVX * ...
- R. Croix pattée dans un quadrilobe dont chaque lobe est conformé comme il est dit à l'avers de cette pièce et au revers de la précédente.
 - **★** MARCHION IN (•) ITAL GHG

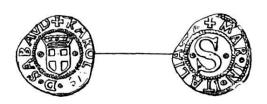


Billon. Bonne conservation. Poids : 1,57. Ma collection. Parpaïole. Variété inédite.

A propos de ces pièces, je crois devoir noter que de Th. Blondel et de R. Aigente on ne connaît que des gros et pas de parpaïoles, tandis que de C. Savoie et d'H. Goulaz on ne connaît que des parpaïoles et pas de gros. Ce n'est pas un effet du hasard; du temps des deux premiers de ces maîtres, on ne frappait pas de parpaïoles dans les ateliers du versant nord des Alpes et du temps des deux derniers on n'y frappait plus de gros.

Nº 215. Écu de Savoie couronné accosté de deux annelets.

- **★** KAROL.. D SABAVD
- R. Grande S majuscule, de forme moderne, accostée de deux annelets.
 - (♣) MAR IN ITALIA....



Bas billon. Assez bonne conservation. Poids: 0,54. Ma collection.

Maille de blanchet inédite. Elle est du même type que celle que nous avons vue plus haut, mais d'une date un peu postérieure, ce que dénote le caractère plus moderne des légendes et surtout de l'S qui occupe le champ du revers. Il n'y a pas le moindre doute qu'elle ne soit de Cornavin qui était le seul, à cette époque-là, à émettre ces mailles. Il semble même qu'à la fin de la légende du revers, après ITALIA, on aperçoive les traces de trois lettres dont la première donne l'impression d'être un G· (G·H·G?). Voir aussi Promis, pl. XV, fig. 12.

II. CORNAVIN ET CHAMBÉRY

Nº 216. Sous ce numéro, je n'ai rien de nouveau à décrire, mais seulement une hypothèse à émettre.

Il existe une ordonnance ducale du 21 octobre 1508 visant les deux hôtels des monnaies de Cornavin et de Chambéry, qui se rapporte en partie à un arrangement conclu avec Louis XII, roi de France. Ce dernier, dans des lettres-patentes, datées de Blois le 24 novembre 1507 , donne libre cours dans ses États à des espèces qui doivent être frappées par le duc de Savoie « es dittes « monnoies de Genève et de Chambéry, et non ailleurs ». Ce sont premièrement, des écus d'or dont le poids, le titre et l'empreinte sont spécifiés dans ce document, dont la frappe est permise par l'ordre ducal de 1508 et qui, en fait, ont été frappés, comme il appert des

¹ Reproduites par Duboin, op. cit., p. 1011 et suivantes.

comptes de Pierre Balligny, maître à Chambéry à cette époque-là, mais qui n'ont jamais été retrouvés, et secondement « des grands blancs » dont le poids est prescrit d'après le marc de Paris et le titre d'après l'essai de France, « ayant d'une cotté l'écu de Savoie¹ et de « l'autre un K revetu d'un chapeau ducal ». Chose curieuse, il n'est pas fait mention de ces grands blancs, soit parpaïoles, dans l'ordonnance ducale mentionnée ci-dessus, non plus que dans les comptes de l'atelier de Chambéry — quant à ceux de Cornavin, ils manquent, comme nous l'avons dit — mais cette pièce existe et Promis la reproduit dans sa pl. XV, fig. 9. Elle porte à la fin de la légende du revers la marque GC.

L'auteur dit que ces deux lettres ne peuvent point s'appliquer à l'atelier de Chambéry, en quoi j'estime qu'il a raison, mais il ajoute que ces deux initiales, dont l'une est celle du maître et l'autre probablement celle de l'atelier, doivent désigner celui de Cornavin. Ce n'est pas absolument inadmissible, car il se pourrait fort bien que Claude Savoie eût, au commencement de sa maîtrise, accolé l'initiale de son prénom à celle de l'atelier pour en composer sa marque comme l'avaient fait ses deux prédécesseurs, mais on peut supposer aussi que ces deux lettres signifient Genève et Chambéry.

Il est vrai qu'en Savoie les marques étaient personnelles, mais tout est insolite dans cette pièce, les circonstances dans lesquelles elle a été émise, le type adopté, le marc employé, etc. Il n'y aurait donc pas lieu de s'étonner qu'on y eût apposé aussi une marque extraordinaire indiquant les conditions particulières dans lesquelles elle a été frappée « es dits lieux de Genève et « Chambéry, et non ailleurs » comme le roi le dit pour la seconde fois à la fin de ses lettres-patentes.

¹ Il y a à cet endroit-là dans Promis, p. 166, ligne 15, une faute d'impression santo au lieu de scuto, qui rend ce passage inintelligible.

III. CHAMBÉRY

Nº 217. Écu de Savoie dans un trilobe.

- **★** CAROLVS · DVX · II · BALSAVOIE
- n). Croix pattée dans un quadrilobe dont les angles rentrants se prolongent à l'intérieur par des lacs d'amour.
 - **★** MARCHO: IN: ITA: PRI: S: II:

Billon. Très bonne conservation. Poids: 1,83. Ma collection.

Parpaïole déjà publiée dans la Revue suisse de numismatique, Ire année (1891), p. 219. J'ai cherché à établir — et crois y avoir réussi — que cette pièce, à légendes très incorrectes et très extraordinaires, est le produit d'une association entre deux maîtres, Pierre Balligny et François Savoie.

Elle va nous servir à expliquer la suivante.

Nº 218. Écu de Savoie dans un double trilobe.

- ★ KA(R)OLVS ‡ DVX ‡ SABAVDI BC F
- R). Croix pattée entourée comme ci-dessus.
- (**★** IN : T)E : DNE : C.... DO

Après cela, on voit la partie inférieure de deux lettres dont la première doit avoir été un C, un G ou un O.

Billon. Conservation médiocre. Poids : 1,50. Ma collection.

Parpaïole inédite. A la lumière de la pièce précédente, il n'y a pas à hésiter à attribuer la marque BCF aux deux maîtres associés Balligny et François Savoie. Elle se trouve aussi sur un quart figuré par Promis (pl. XVI, fig. 17), qui n'en donne pas l'explication.

Pierre Balligny avait été nommé maître de monnaie à Chambéry sous Charles I, en 1486; il continua à y travailler, ses comptes en font foi, sous Charles-Jean-Amédée, sous Philippe II et sous Philibert II; il y resta en fonctions sous Charles II jusqu'à la fin de 1508. A ce moment-là, il fut remplacé par Anemondo Berto-

lini, dont on a les comptes, allant jusqu'à fin octobre 1509. Ensuite, après une lacune de quatre ans et demi, on retrouve Balligny en fonctions depuis le 18 avril 1514 jusqu'au 4 avril 1524, après quoi il fut remplacé par François Savoie.

Il est très curieux qu'on n'ait pas retrouvé de monnaies de Charles II portant la marque de Balligny qui est bien connue sous les règnes précédents, PC. Il avait cependant beaucoup frappé.

Quant à son association avec F. Savoie, les textes n'en parlent pas et on ne la connaît que par les monnaies. A quelle époque a-t-elle existé? Avant la maîtrise éphémère de Bertolini? On n'en sait rien. Il me paraît probable que la marque BALSAVOIE, composée à l'imitation des marques polysyllabes que Cassino et Brunasso avaient employées à Turin, date de la seconde partie de la carrière de Balligny, après la nomination de F. Savoie, vers 1524. La marque BCF est certainement antérieure ², elle se trouve sur une pièce plus ancienne, ce qui est prouvé par le K de KAROLVS, par le style des caractères, par la gravure moins soignée, et il ne serait pas impossible que les deux maîtres eussent déjà été associés une première fois vers 1508.

Nº 219. Écu de Savoie dans un trilobe avec un point de centre dans la croix.

- **★** KAROLVS: DVX: SABAVDIE
- r). Croix pattée entourée comme ci-dessus.
- **★** IN: TE: DNE: CONFIDO: C:F:

Billon. Bonne conservation. Poids: 1,78. Ma collection. Parpaïole inédite frappée à Chambéry par François Savoie.

¹ Notons en passant qu'on peut attribuer à son premier successeur un quart du médaillier de Chambéry, n° 247/7, marqué CA, c'est-à-dire Chambéry, Anemondo.

² Il aurait donc été plus logique de décrire le n° 217 avant le n° 216. J'ai cru devoir intervertir l'ordre chronologique pour rendre plus claire l'explication des deux marques.

Nº 220. Écu de Savoie dans un trilobe avec un double point de centre dans la croix.

- ★ KAROLVS: II: DVX: SABAV(DI)E
- r). Croix pattée entourée comme ci-dessus. Un point entre l'extrémité de la branche supérieure de la croix et le trilobe.
 - \blacksquare MARCHIO (:) IN:(ITA)LIA:P:C:F:

Billon. Bonne conservation. Poids: 2,50. Ma collection.

Parpaïole inédite.

Nº 221. Écu de Savoie dans un trilobe.

- ★ KAROLVS: I(I:DV)X: SABVDIE (sic!)
- R). Croix pattée entourée comme ci-dessus.
- **★** MARCH ... N:ITALIA(:) P:C:F

Parpaïole inédite. A première vue, il semble que sur cette pièce, ainsi que sur la précédente, la marque est composée de trois lettres, P. C. F. Cette lecture s'imposerait si on ne trouvait jamais sous ce règne le mot PRINCEPS complétant le titre de MARCHIO IN ITALIA; ce serait alors une troisième forme de la marque afférente à l'association des deux maîtres Pierre Balligny et François Savoie. Je ne veux pas nier absolument cette possibilité, mais il paraît plus simple, par conséquent plus naturel, de rapprocher PCF de PGG et de PGS, signalés plus haut, et de ne voir dans le P que l'initiale de PRINCEPS; il reste donc pour la marque du maître CF comme aux nºs 219 et 222.

Nº 222. Écu de Savoie dans un trilobe. Un point de centre dans la croix et un point sur le sommet du lobe supérieur du trilobe.

- ★ KAROLVS: II: DVX (:) SABAVDIE
- r). Croix pattée entourée comme ci-dessus. Un point entre la branche supérieure de la croix et le trilobe.
 - **★** MARCHIO: IN: ITALIA: C: F

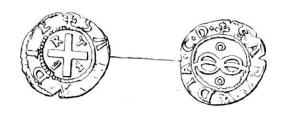
Billon. Bonne conservation. Poids : 1,90. Ma collection. Autre parpaïole inédite.

Nº 223. Croix alésée cantonnée de FERT en caractères latins.

★ SABAVDIE

R). Lacs d'amour à extrémités courtes et coupées franc, posé en fasce et accompagné de deux annelets.

♣ SABAVDIA (•) C • D •



Bas billon. Bonne conservation. Poids: 0,83. Ma collection.

Variété nouvelle d'une pièce décrite par M. Perrin (médaillier d'Annecy, nº 132/20) qui diffère de celle-ci en ce qu'elle porte SABAVDIA du côté de la croix et SABAVDIE du côté du lacs et surtout par la marque CT.

L'une et l'autre marques, à supposer qu'elles aient été bien lues, sont difficiles, pour ne pas dire impossibles à expliquer et de toutes manières ces deux pièces sont très énigmatiques. Mais avant tout, je dois commencer par justifier l'attribution que M. Perrin, avec lequel je suis d'accord, fait de la sienne à Charles II et de l'attribution que, serrant la question de plus près, je fais de la mienne à l'atelier de Chambéry.

Quant au premier point, il est impossible de méconnaître la ressemblance générale, à tous les points de vue, entre autres à celui de la mauvaise exécution, de ces deux petites monnaies avec d'autres qui sont certainement de Charles II; les unes 1 ont sur une face,

¹ Médaillier d'Annecy, n° 131/19; médaillier de Chambéry, n° 223/39 et 291/51 et Rabut, *Deuxième notice*, p. 17, pl. I, fig. 14.

comme les anonymes, la croix alésée cantonnée de FERT et sur l'autre le nom du souverain en toutes lettres, KAROLVS, sans numéro d'ordre, mais ne peuvent être données qu'au deuxième duc de ce nom à cause de leurs légendes entièrement en caractères latins; les autres ¹ ont la croix alésée cantonnée de quatre points et le nom du souverain KAROLVS ou KROLVS, accompagné du chiffre II.

Quant au second point, nous avons pour nous guider les marques des maîtres. Sur l'une des huit pièces en question, elle n'est pas lisible, la pièce étant fruste à cet endroit-là; sur une autre c'est DE, combinaison absolument inexplicable et qui laisse supposer une erreur de lecture ou de gravure; sur une troisième, c'est CT qui peut signifier Cassino, Turin; pour les cinq autres, nous avons CP, CF et CD, marques qui ne peuvent se rapporter à aucun des maîtres qui ont travaillé à Cornavin, à Bourg, à Montluel ou à Turin, mais seulement à ceux de Chambéry; nous connaissons déjà CP et CF, signatures de Pierre Balligny et de François Savoie. Reste CD. Nous ne connaissons aucun maître dont le prénom ou le nom de famille commence par un D, mais on sait qu'après F. Savoie, dont les comptes vont jusqu'en juin 1533, l'atelier de Chambéry travailla encore pendant deux ans jusqu'à l'invasion de François I; cet événement empêcha la reddition des comptes du maître et nous n'avons aucun renseignement sur sa personne ni sur les monnaies qu'il avait frappées. C'est très probablement par lui que furent émises les pièces marquées CD, les anonymes décrites ci-dessus et les monnaies semblables portant le nom de Charles.

Quant à la dénomination à donner à ces pièces, même incertitude que pour l'interprétation de la marque. Rabut appelle la sienne une obole; M. Perrin donne le

¹ Médaillier d'Annecy, n° 133/21 et 134/22.

même nom aux deux pièces portant KAROLVS II ou KROLVS II et à une de celles qui portent KAROLVS tout court, tandis qu'il appelle blanchets les deux autres pièces qui sont dans le même cas (l'une attribuée à Charles I, l'autre à Charles II) et sa pièce anonyme.

Pour moi, je crois ces deux manières de voir également erronées; les blanchets, pendant la première période du règne de Charles II, avaient à l'avers l'écu de Savoie et au revers la croix pattée encochée; les oboles, soit mailles (de blanchet, bien entendu, pas de viennois, car il n'en a plus été frappé depuis Charles-Jean-Amédée) avaient sur une des faces l'S majuscule, sur l'autre l'écu de Savoie. Je pense donc que ce sont des viennois, d'abord par exclusion, ensuite parce que la croix alésée avait été pendant longtemps la caractéristique de ces pièces-là.

Enfin, il se pose une dernière question à propos de cette pièce anonyme. L'omission du nom du souverain et la mention du nom du pays, SABAVDIA ou SABAV-DIE, sur l'une et l'autre faces est-elle fortuite ou intentionnelle? Les deux opinions peuvent se soutenir. A l'appui de la première, on peut citer des faits semblables qui ont eu lieu sous les règnes précédents et qui, sans doute, étaient produits simplement par l'inadvertance du graveur. La seconde opinion consisterait à penser qu'au commencement de l'occupation française on continua pendant quelque temps à frapper, pour les besoins courants, quelques petites monnaies avec les anciens coins, mais en se servant de deux coins de revers pour que le nom du souverain en fuite n'y figurât pas, tout en y laissant subsister le nom du duché auquel elles étaient destinées.

C'est une hypothèse, mais voici un fait qui lui donne une certaine probabilité.

Nº 224. J'ai eu entre les mains, il y a deux ans envi-

ron, un teston au nom et au buste de Charles II, qui m'a beaucoup intrigué; au revers, écu de Savoie eouronné accosté de FE RT en majuscules latines avec la légende IN TE : DOMINE : CONFIDO : suivie de la marque consistant en un G et une rosace à cinq lobes; mais celle-ci, évidemment, a été gravée à la place d'un D dont on voit encore distinctement les restes. La même marque, mais sans traces apparentes de corrections faites au coin, se trouve sur un écu d'or publié par Promis ¹.

La marque que portait le coin du teston avant qu'on l'eût corrigé pour en faire G* consistait donc en un D précédé d'une lettre qui ne pouvait être qu'un G ou une lettre facile à corriger en G sans que cela paraisse, c'està-dire un C. J'ai donc rapproché cela de la marque CD qui se trouve premièrement sur des pièces au nom de Charles II, lesquelles, par exclusion, ne peuvent être placées qu'aux deux dernières années de la période pendant laquelle il possédait encore la Savoie, secondement sur une monnaie anonyme qui a peut-être été frappée dans ce duché au début de l'occupation francaise. Je me suis demandé alors si la marque G* n'est pas celle du maître de monnaie que François I a installé à Chambéry, et si ce maître n'est pas un certain Roze qui avait travaillé peu d'années auparavant dans un des ateliers du Dauphiné et qui, peu d'années après, est mentionné dans les ordonnances royales françaises comme définitivement établi à Chambéry.

Dans cette hypothèse, la série des marques des maîtres de monnaies ayant ouvré à Chambéry depuis 4533 jusqu'à la fin du règne de Charles II serait donc la suivante :

1º CD, maître inconnu, pendant les deux années qui précédèrent l'occupation française, sur des pièces au nom de Charles II;

¹ D. Promis, Monete inedite del Piemonte, Supplemento, 1866, p. 11, pl. II. fig. 16.

- 2º CD, le même, au commencement de cette occupation, sur des pièces anonymes;
 - 3º CD changé dans le coin en G*, et
- 4º G%, sans traces de CD, à la même époque, sur des pièces au nom de Charles II; enfin,

5º la même marque, ou d'autres à découvrir, sur des pièces au nom de François I, peut-être même d'Henri II, pendant la plus grande partie du temps que dura l'occupation française.

J'espère que des découvertes ultérieures permettront de tirer au clair cette série de questions intéressantes et pour commencer, j'exprime le vœu que le propriétaire actuel ¹ de ce teston, probablement unique, veuille bien le publier avec une bonne figure.

IV. BOURG

Nº 225. Le buste du prince à droite, en bonnet. Derrière, un annelet.

- ♣ CAROLVS DVX SABAVDIE SECOND'
- R). Écu de Savoie penché, timbré du heaume avec ses lambrequins et son cimier. La légende est traversée en bas par l'écu et en haut en deux endroits par les ailes du cimier.
 - ♣ N|IL DEEST → TIM|ENTIB' DEVM B •

Argent. Très bonne conservation. Poids : 4,84. Ma collection.

Demi-teston ne différant de Promis, pl. XVI, fig. 25, que par la manière dont l'aile dextre du cimier coupe la légende.

Cet auteur voit dans le B l'initiale de Barthélemy Brunasso, maître à Turin. Je crois qu'on peut, avec la même raison, y voir celle de l'atelier de Bourg sous l'un des

^{&#}x27;Comme j'avais eu l'imprudence de renseigner le premier propriétaire sur le haut intérêt qui s'attachait à sa pièce, il m'en a demandé un prix si exorbitant qu'il m'a été impossible de la garder et que j'ai dû la repasser à un grand collectionneur italien.

deux premiers maîtres André Griliet ou Antoine Marauda dont la marque n'a pas été découverte ¹, tandis que celle de Brunasso, toujours plus complète qu'un simple B, est connue, et sous plusieurs formes, comme nous le verrons plus loin.

Nº 226. FERT en caractères gothiques minuscules entre deux traits parallèles.

- ★ KAROLVSVD
- ' R. Croix de Saint-Maurice.
 - **★** IN TE DNE (•) C. .FIDO B V

Billon. Conservation médiocre, mais la fin de la légende du revers est parfaitement nette. Poids : 0,95-96. Ma collection.

Quart inédit portant la marque, inédite aussi, de Valérien Deulio, maître à Bourg, du 22 mars 1521 au 17 mars 1523.

A propos de ce maître Deulio, appelé aussi Dulys, on peut se demander lequel de ces deux noms était le véritable et on doit remarquer qu'à cette époque les noms de famille étaient bien peu stables; on les orthographiait comme on voulait, on les estropiait, on italianisait les noms français et l'inverse.

Nº 227. Le buste du prince à droite, en bonnet, traversant la légende par le bas. Un point de centre.

CAROLVS | DVX > SAB > II >

R. Écu de Savoie à flancs concaves et à chef formé de deux lignes concaves, surmonté d'un lacs posé horizontalement, accosté de FE RT. Au dessus du lacs, un annelet attenant à la croisette qui commence la légende. Un point de centre dans la croix.

¹ Cependant il existe un gros décrit par Promis, Supplément, p. 11, pl. II, fig. 15, qui pourrait bien être de Griliet; il ressemble beaucoup quant à son aspect général et au style des caractères aux gros contemporains de Blondel et d'Aigente et porte la marque BA, que l'on peut interpréter par Bourg, André.

♣ NIL DEEST • TIMENTIBUS • DEVM • B • B

Argent. Très bonne conservation. Poids : 9,47. Ma collection.

Ce teston a l'avers presque identique à celui de Promis, pl. XVI, fig. 24, et le revers à peine différent de celui de la fig. 26, pl. XVII. Tous deux sont attribués par lui à Barthélemy Brunasso, déjà nommé. C'est moins pour signaler ce mélange de coins que je le publie que pour avoir l'occasion de mettre en doute cette explication des lettres BB. Je crois qu'il faut y voir les initiales de Bourg et de Benoît, prénom de Bacod 1, maître de monnaie en cette ville de 1523 à 1527. Ce personnage frappa beaucoup et, si on ne lui attribuait pas la marque BB, on ne posséderait pas de pièces qu'il eût signées, ce qui est extrêmement peu probable. D'autre part, on connaît déjà, sans lui attribuer celle-ci, un grand nombre de pièces portant incontestablement une des marques de Brunasso, dans lesquelles entre toujours un T. On ne comprendrait pas que Brunasso eût supprimé cette lettre qui avait toujours été inscrite par ses prédécesseurs à l'hôtel des monnaies de Turin depuis Charles I, justement à un moment où cela aurait pu créer une confusion entre ses émissions et celles d'un de ses collègues.

Nº 228. Écu de Savoie dans un trilobe.

- ★ KAROLVS (:) IIABAVDI
- R). Croix pattée dans un quadrilobe dont les angles rentrants se prolongent à l'intérieur par des lacs d'amour.
 - ♣ M(AR)CHIO: IN (: IT)ALIA: B: B

Billon. Pièce mal conservée et trouée. Poids : 1,56. Ma collection.

¹ Le second B pourrait être aussi l'initiale de Bacod, ce qui ne changerait rien à mon raisonnement. En effet, Bacod peut tout aussi bien avoir signé, comme son prédécesseur Deulio, de son prénom que de son nom de famille comme son successeur Pugniet; c'est justement à cette époque-là qu'eut lieu dans les ateliers du versant nord des Alpes la substitution du nom au prénom en imitation de ce qui existait depuis longtemps à Turin.

Parpaïole inédite du type de celle de Promis, pl. XX, fig. 60. Elle en diffère par le K du nom du duc, par la marque BB, etc.

Nº 229. Le buste du prince à droite, en bonnet.

- ♣ CAROLVS < II < DVX < SABAVDIE < IX
- R. Écu de Savoie couronné, avec point de centre dans la croix, accosté de FE RT.
 - ★ MARCHIO < IN < ITALIA < PRI < B < IP

Argent. Très bonne conservation. Poids : 9,07. Ma collection.

Teston. Variété nouvelle, différant par PRI au lieu de PRIN et par le point de centre, de Promis, pl. XIX, fig. 53, dont la figure porte B • PP. Cela a été rectifié par Rabut (Deuxième notice, pp. 18 et 19), qui lit avec raison HP liés au lieu de PP. Sur mon exemplaire, il n'y a pas place au doute.

On ne comprend pas sur quoi se fondait l'auteur turinais, même à supposer sa lecture exacte, pour donner cette pièce à l'hôtel des monnaies de Nice (p. 181). Elle ne peut être, comme Rabut l'a fort bien dit, que de celui de Bourg sous la maîtrise d'Henri Pugniet, de 1528 à 1532.

Nº 230. Écu de Savoie allongé et échancré, d'une forme innominée en héraldique, fleuronné et accosté de FE RT. J'ai vu ou entendu quelque part comparer cette forme d'écu à celle d'une tête de cheval, ce qui est à la fois pittoresque et assez exact.

- ♣ CAROLVS : DVX : SABAVDIE : B : HP
- A). Saint Maurice à cheval, marchant à droite, armé, appuyé sur sa lance, qui lui sert de pennon.
 - ♥ SANCTVS ♥ MAVRICIVS ♥

Billon. Très bonne conservation. Poids : 9,40. Ma collection.

Pièce de 9 gros, identique à celle de Promis, pl. XVIII, fig. 38. Cet auteur l'attribue à B. Brunesso, à Turin. Pour les motifs exposés au nº 227 je préfère l'attribuer à B. Bacod, à Bourg. — En anticipant sur ce qui sera dit plus loin, je prie de remarquer que cette monnaie est d'un module sensiblement plus grand que les pièces similaires frappées à Turin (nºs 258 et 259) et que l'attitude du saint y est différente, ce qui explique peut-être pourquoi Promis a pensé qu'elles représentaient des valeurs différentes.

Nº 231. Écu de Savoie dans un trilobe. Un point sur le lobe supérieur.

- ★ KROLVS: II: DVX: SABAVDI
- R). Croix pattée dans un quadrilobe dont les angles rentrants se prolongent à l'intérieur par des lacs d'amour.

 \dots CHIO: IN: ITALI: BH(P)

Billon. Très bonne conservation à l'avers, médiocre au revers. Poids : 2,10-11. Ma collection.

Nº 232. Écu de Savoie dans un trilobe avec un point de centre dans la croix.

- **★** KAROLV(S) **<** II **<** DVX **<** SABAVDI
- R). Croix pattée entourée comme ci-dessus. Un point sur le quadrilobe au dessous de la croisette qui commence la légende.
 - **★** MARC(HI)O < IN < ITALIA < B < HP

Billon. Bonne conservation. Poids: 2,26. Ma collection. Ces deux parpaïoles, du type de Promis, pl. XX, fig. 60, sont inédites.

V. MONTLUEL

Nº 233. Écu de Savoie couronné, accosté de deux lacs d'amour beaucoup moins longs que l'écu et à extrémités coupées franc.

- **★** KAROLVS: DVX: SABAV:D:
- R. Croix de Saint-Maurice dans un quadrilobe.
- **★** IN · TE : DNE CONFIDO · M · P ·

Billon. Bonne conservation. Poids: 2,32. Ma collection.

Nº 234. Écu de Savoie couronné, accosté comme cidessus.

- (♣ KAR)OLVS DVX (:) SABAVD
- r). Croix de Saint-Maurice dans un quadrilobe.
- **★** (I)N (: TE): DNE (: C)ONFIDO: M:P:

Billon. Conservation médiocre. Poids : 2,13. Ma collection.

Gros du même type 'que ceux d'Aigente à Cornavin. Ces deux variétés diffèrent l'une et l'autre par la ponctuation de celle qui a été décrite par M. Marc Le Roux dans la *Revue savoisienne* de 1894, p. 141⁴.

Cet auteur n'explique pas la marque MP. Je crois qu'il faut y voir celle du maître, dont le nom est inconnu, qui doit avoir travaillé à Montluel entre 1509 et 1526. En effet, le fait que cet atelier a ouvré pendant tout ou partie de ce laps de temps résulte clairement des textes résumés par Promis, p. 171. Peut-être était-ce Pugniet, que nous retrouvons ensuite à Bourg.

Nº 235. Écu de Savoie dans un trilobe avec un point de centre dans la croix.

- ★ KAROLVS II DVX (•) SABAV
- r). Croix pattée dans un quadrilobe dont les angles rentrants se prolongent à l'intérieur par des lacs d'amour.
 - **★** MARCHIO: IN: ITALIA R M

Billon. Assez bonne conservation. Poids: 1,35. Ma collection.

Parpaïole portant une marque inédite que j'attribue à Raymond Collin, maître à Montluel de 1526 à 1528 ou 29.

 $^{^{1}}$ Citée par la Revue suisse de numismatique, V^{mo} année (1895), p. 271.

On verra tout à l'heure pourquoi je laisse indécise la date de la dernière année dans laquelle il a travaillé.

On pourrait, il est vrai, voir dans l'R qui précède l'M (cette dernière lettre signifiant évidemment Montluel) l'initiale de Raffoulaz, Jean, qui y avait été maître de 1504 à 1509, et cela d'autant plus que dans cet atelier les autres maîtres ont signé leurs émissions de l'initiale de leur nom de famille (Serena, probablement Pugniet et Sabatier), mais ce qui me décide à attribuer cette pièce à Collin plutôt qu'à Raffoulaz, c'est d'abord le style des caractères, beaucoup plus réguliers qu'ils ne l'étaient dans les ateliers du versant nord des Alpes pendant les premières années de Charles II, ensuite le fait que Raffoulaz, dont on possède les comptes, complets à ce qu'il semble, n'a pas frappé de parpaïoles, tandis que Collin en a émis pour 1120 marcs.

Le léger doute qui plane sur l'interprétation de cette marque ne serait levé que si on venait à trouver des pièces portant la marque IM ou MI qui évidemment serait celle de Jean Raffoulaz.

Je crois devoir décrire à cette place deux pièces qui ne portent pas de marque, mais que certains indices me portent à attribuer au personnage dont nous venons de voir une pièce signée.

Nº 236. Écu de Savoie échancré à dextre, penché, surmonté du heaume avec ses lambrequins et le cimier dont les ailes traversent la légende en deux points.

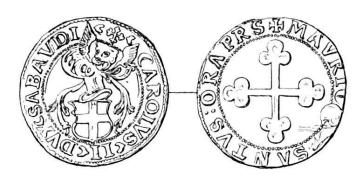
- 🛨 < | CAROLVS < II < DVX < SABAVD | <
- Ŋ. Croix de Saint-Maurice à branches très minces terminées par des trèfles très gros.
- ♣ MAVRICIVS < SA(NCTVS < O)RA PRO (N) Cette dernière lettre doit être devinée plutôt qu'elle ne peut être lue.

Argent bas ou haut billon. Assez bonne conservation. Poids: 3,66. Ma collection.

Pièce de 3 gros. C'est une variété d'une monnaie décrite par M. Le Roux 1 qui diffère de celle-ci, à l'avers, par l'absence avant et après la croisette des deux signes, moitié coins, moitié croissants, qui ressemblent à des circonflexes couchés, au revers, par l'orthographe fautive MAVRICVS et par l'absence de l'N, abrégé de NOBIS, après PRO. M. Le Roux, reconnaissant la grande ressemblance générale de sa pièce avec celle de Promis, pl. XX, fig. 59, dont deux exemplaires variés figuraient dans la même trouvaille, l'attribue à H. Pugniet, travaillant à Bourg. Mais, tandis qu'il accepte sans opposition et fait sienne l'erreur évidente, mais due probablement à une faute d'impression ou à une mauvaise numérotation, du savant turinais attribuant à Bourg et à H. Pugniet, dont la marque est bien connue, une pièce signée SM, il trouve à propos, sans en donner les motifs, de se séparer du maître — ce qu'on ne doit jamais faire sans avoir pour cela de bonnes raisons — et appelle à tort denier cornu ce que son prédécesseur avait reconnu à bon droit pour un trois-gros.

Nº 237. Écu de Savoie comme ci-dessus.

- R). Croix de Saint-Maurice comme ci-dessus.
- ₩ MAVRIC..... SANTVS: ORA PRS (sic!)



Plomb, probablement argentifère. Assez bonne conservation. Poids: 2,93. Ma collection.

¹ Op. cit., p. 341, cité par la Revue suisse de numismatique, loc. cit., p. 272.

Ces deux pièces doivent être rapprochées l'une de l'autre. La seconde est fausse, mais elle n'en mérite pas moins notre attention; c'est un bon exemple de l'intérêt qu'il peut y avoir à recueillir et à étudier les pièces fausses. Considérées ensemble, ces deux monnaies permettent de reconstituer un épisode de l'histoire monétaire de Charles II.

Il existe en effet, aux archives de Turin, une pièce très curieuse qui se rapporte à la gestion de Raymond Collin. Promis en parle à la page 172 de son grand ouvrage, mais je crois devoir la citer tout au long ¹.

Noverint universi, quod anno Domini millesimo quingentesimo vigesimo octavo, indictione prima, et die decima septima mensis novembris apud Montem Lupellum, et domo in qua de presenti fabricatur moneta Illustrissimi Principis, et Domini nostri Dominis Sabaudie Ducis existens et personaliter constitutus nobilis vir Franciscus Sabaudie Magister particularis monete Chamberiaci exibens et producens mihi notario subsignato Litteras Dominicales, datas Chamberiaci octava mensis novembris annis presentis signatas per nobilem virum Pingon Secretarium preffati Domini nostri sigilloque preffati Illustrissimi Domini nostri Ducis debiti sigillatas, qui cum honore, et reverentia receptis paratum me obtuli illis pro posse meo obedire, et illis obediendo preffatus nobilis Magister Retullio mihi nottario subsignato predicto reperisse ibidem in dicta moneta et fabricatura ipsius monetæ ibidem fabricandæ monetam palparum et illas visitatas debite reperit ad triginta casarnarum, et duarum petiarum dictarum palparum, et alias palpas ad viginti novem casarnarum, et tres petias in pondere ponderando deinque ipse Magister particularis virtuti dictæ suæ commissionis inhibuit honestis viris Gaspardo Peruseri vice custodi dicte monete et Guilielmino Collini preposito operarorium dictarum monetarum ad eorum proprias personas ne a cetero dictam monetam modo ponderent, nee pondus faciant nisi ad triginta casarnas, et unam petiam dicte monete. Item precepit et ordinavit dictis nobilis commissarius quod dictus Gaspardus vice custos faciat fieri unum trabuchetum seu

¹ D'après Duboin, op. cit., p. 364.

trabuchet pro legaliter trabucando et ponderando dictam monetam, videlicet quod illa moneta sit omnino ex pondere predicto, et alia moneta non ponderans pondus removeatur ab alia moneta ulterius precepit ipse dominus Commissarius dicto vice custodi quod debeat et teneatur fieri facere unam arcam nemoream clave firmandam, in qua quidem arca reponet ipse vice custos aulobostrum ordinarium una cum libro etiam ordinario, et fereis ad cuniendam ipsam monetam infra tempus statutum in ipsis litteris, et sub penis in ipsis litteris contentis, que arca remanebit in domo predicti monetarii. Postremo vero interogavit ipse dominus Commissarius, operarios, et monetarios ibidem in dicta moneta fabricantes et presentes videlicet Thomam Collini prepositum monetariorum, Joannem Collini, Amblardum Collini, Petrum Collini, et Claudium Mojsonis alias Peyrolet monetarios, Claudium Giraudi, et Petrum de Molario operarios ibidem in dicta moneta fabricantes, a quo ipsi monetarii et operarii habent autoritatem monetam preffati Illustrissimi Domini nostri Ducis fabricandi et operandi, et tam a domo Principis, aut successione naturali, qui supranominati responderunt preffatto domino Commissario, quod aliqui ipsorum habent a domo Principis alii vero ex successione Parentum suorum. De quibus premissis omnibus et singulis preffatus dominus Commissarius petit a me nottario publico subsignato sibi fieri, et concedi cartam testimonialem, seu publicum istrumentum, quam seu quod ex officio meo incombenti concessi, fiendum in hac forma. Actum ubi supra et præsentibus venerabili Domino Gabriele Brunetti, Priore Sancte Iulite, et honorando Francisco Merlini Burgense Montis Lupelli testibus, etc. Ita fuit gestum pro ut supra describitur coram me nottario publico.

GROSSIS.

Il y a dans ce texte plusieurs choses intéressantes et même amusantes; d'abord l'expression arca nemorea pour désigner une boîte, cassette ou coffre de bois ¹. Ensuite, et surtout, le mot casarna. Promis lit casana,

¹ L'adjectif nemoreus — qui n'existe pas en latin — est évidemment dérivé de nemus, génitif nemoris, qui signifie bien bois, mais dans le sens de forêt, taillis, et ne désigne nullement la matière ligneuse, le bois d'œuvre, qui sert à fabriquer des ustensiles et des meubles, etc. C'est à peu près la même confusion que celle de l'Anglais qui, voulant appeler le garçon de restaurant, l'interpellait en criant : célibataire! En histoire il n'y a pas de petits détails ; celui-ci donne une idée assez juste de l'instruction des fonctionnaires publics à cette époque-là.

Dubois casarna. C'est évidemment cette dernière lecon qui est la vraie : casana n'a aucun sens, en tout cas aucun qui puisse se rapporter à la taille des monnaies, tandis que casarna n'est autre chose qu'une forme dégénérée, avant passé par l'intermédiaire de l'italien, du mot latin quaterna pris au moyen âge dans le sens d'un ensemble de quatre pièces. C'est le même mot que querne, qui revient à chaque instant dans l'histoire monétaire de la région du Léman 1, et que carne, dont notre savant collègue M. Roger Vallentin du Cheylard a parlé dans cette Revue².

Voilà pour la forme. Quant au fond, cette histoire demande à être lue entre les lignes.

En résumé, ce que l'on reproche officiellement à Reymond Collin, à la suite de cette enquête, c'est d'avoir frappé des parpaïoles à raison de 30 quernes deux pièces et d'autres à 29 quernes et trois pièces, au lieu de les avoir frappées toutes à 30 quernes et une pièce, en d'autres termes d'avoir taillé ses parpaïoles à raison de 122 et de 119 au marc au lieu de 121!

En réalité, ce reproche ne peut pas être le véritable grief qui avait donné lieu à des plaintes suffisamment criantes pour émouvoir l'autorité ducale au point de lui faire nommer une commission d'enquête nombreuse et composée de fonctionnaires de haut grade et envoyer tout cet état-major faire solennellement une enquête sur place. Il faut, évidemment, qu'il y ait eu quelque chose de plus grave.

Nos deux pièces, nos 236 et 237, nous montrent clairement ce qu'il v avait.

A cette époque-là il avait été frappé à Bourg 3 et à

³ Par Henri Pugniet, à partir du 24 janvier 1528.

¹ Voy. notre compte-rendu de l'ouvrage de R. Serrure, in Revue suisse de numismatique, III^{mo} année (1893), p. 75.
² Revue suisse de numismatique, t. VI (1897), p. 294 seq.

Cornavin¹, d'après l'ordonnance de 1526, des pièces de 3 gros que nous ne possédons pas². Ces pièces, émises alors pour la première fois dans les ateliers du nord des Alpes, étaient d'un type nouveau et pourvues d'une légende nouvelle. Comme elles étaient à un titre très élevé pour des espèces de si peu de valeur nominale, 7 deniers 4 grains, elles devaient être peu avantageuses pour le maître de monnaie. Cela nous explique premièrement, que Pugniet n'en ait frappé que 370 marcs et Goulaz encore moins, 432 marcs; deuxièmement, que Cl. Savoie et Fr. Savoie n'en aient pas frappé du tout car il arrivait souvent que les maîtres négligeaient de frapper les pièces qui leur étaient ordonnées quand ils n'y trouvaient pas leur profit; — et troisièmement, que Collin, qui venait d'être nommé à Montluel, ait tourné la difficulté en frappant de ces pièces de 3 gros les unes à un titre inférieur, notre nº 236, les autres de métal non précieux, notre nº 237.

On comprend qu'il ne se soit pas soucié de signer ces émissions, surtout celles des pièces de plomb argentifère, qui constituaient purement et simplement du faux monnayage. On comprend aussi que pour peu qu'il en ait mis en circulation une certaine quantité — et cela est probable puisque nous en connaissons maintenant de trois coins différents — le public se soit aperçu promptement de la tromperie et ait fait entendre des plaintes. L'autorité supérieure, nantie de ces doléances, n'aura sans doute pas eu de peine à trouver d'où venaient ces mauvais trois-gros et c'est alors que fut envoyée à Montluel la mission relatée dans l'acte ci-dessus. Enfin on comprend — ce qui à première vue paraît bien curieux — pourquoi Collin n'a pas osé se présenter en séance officielle.

¹ Par Henri Goulaz, à partir du 27 mai 1528.

² Celle que Promis attribue à Pugniet et dont nous avons parlé plus haut est de Sabatier, à Montluel, et a été frappée plus tard entre le 24 décembre 1532 et le 7 mai 1533.

Seulement il est extrèmement probable qu'il aura vu en particulier, disons même clandestinement, ses juges, qui étaient en même temps ses collègues, ses amis et ses compères, et qu'il aura obtenu d'eux qu'ils donnassent ostensiblement à sa révocation, qui était inévitable, un motif réel, mais insignifiant, qui ne l'exposait pas à des poursuites. Il est probable aussi qu'il partit de Montluel précipitamment, car ses comptes ne vont que jusqu'au 27 septembre 1527 et ceux de 1528 ont été établis par le garde de la monnaie.

Il ne faut pas trop nous étonner de tout cela : nous voyons encore dans notre siècle et dans tous les pays, des exemples d'indulgence coupable, différents de celuilà quant aux circonstances de fait, mais au fond identiques au point de vue moral. Il ne faut pas oublier qu'au moyen âge et au commencement des temps modernes les officiers des monnaies constituaient une confrérie privilégiée et très jalouse de ses droits, dont les membres se soutenaient entre eux très énergiquement, à charge de réciprocité, une sorte de francmaçonnerie dans le mauvais sens de ce mot, c'est-à-dire une association fermée, plus ou moins secrète, ayant pour but de procurer à ses adhérents des avantages matériels et de les aider à échapper aux conséquences fàcheuses, pénales et autres, de leurs actions.

Il se pourrait même, d'après certains indices, que les maîtres de monnaie de la première période du règne de Charles II eussent été affiliés à la franc-maçonnerie, ce mot étant pris dans son sens littéral.

Nº 238. Écu de Savoie dans un trilobe avec un point de centre dans la croix.

♣ ..ROLVS < II < DVX < SABAVDI

R. Croix pattée dans un quadrilobe dont les angles rentrants se prolongent à l'intérieur par des lacs d'amour.

★ MARCHIO < IN < NT < ALIA · S · M

Billon. Assez bonne conservation. Poids : 2,29. Ma collection.

Parpaïole. Variété inédite de Promis, pl. XX, fig. 60, frappée par Sabatier, Jaques, maître à Montluel de 1529 à 1530 et peut-être plus tard, et non par F. Savoie, à Chambéry, comme cet auteur le dit, page 169. L'incorrection de la légende n'est pas due à une double frappe, mais à une erreur de graveur.

Nº 239. Écu de Savoie dans un trilobe. Un point sur le lobe supérieur au dessous de la croisette.

- ♣ KAROLVS < DVX < SABAVDIE (<) N
- R). Croix pattée entourée comme ci-dessus.
- ★ MARCHIO < IN < ITALIA < P < S (<) M

Billon. Assez bonne conservation. Poids: 2,00. Ma collection.

Variété inédite de la même parpaïole. Il est presque inutile de dire que le P ne fait pas partie de la marque, mais est l'initiale de PRINCEPS. Quant à l'N de l'avers, je pense que c'est l'abréviation de NONVS, Charles II étant le neuvième duc de Savoie.

Nº 240. Écu de Savoie dans un trilobe. Un point à l'intérieur du lobe supérieur au dessous de la croisette.

- **★** KROLVS · IIBA(V)D(I)E
- r). Croix pattée entourée comme ci-dessus.
- **★** MAR(C)HIO(TALIA) P (·) MS

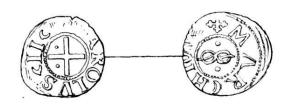
Billon. Mauvaise conservation, mais justement les premières lettres de l'avers et les dernières du revers sont bien nettes. Poids : 1,63. Ma collection.

Parpaïole inédite. La marque MS aussi est inédite pour ce règne; on la trouve sous Philibert II pour indiquer Serena, à Montluel; ici cette explication n'est pas possible, Serena ayant cessé de travailler dans cet hôtel des monnaies trois mois avant l'avènement de Charles II. Ce ne peut être, par conséquent, qu'une seconde forme de la marque de Sabatier.

VI. ATELIERS INDÉTERMINÉS DU VERSANT NORD DES ALPES

Nº 241. Croix alésée cantonnée de deux points aux 1^{er} et 3^{me} quartiers.

- ..(A)ROLVS « II « ... Il y a place après ce mot pour deux ou trois lettres.
- R). Lacs d'amour posé en fasce, accompagné de deux points.
- # MARCHIO.. Il n'y a place après ce mot que pour deux lettres.

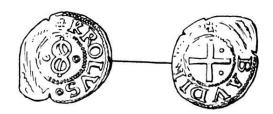


Bas billon. Conservation médiocre. Poids : 0,53. Ma collection.

Cette pièce est inédite. Elle ressemble beaucoup, quant au type, une croix alésée à l'avers, un lacs au revers, à une petite monnaie du Musée d'Annecy, nº 133/21, à peu près aussi mal conservée que la mienne, mais elle en diffère par la ponctuation, par le nombre des points autour de la croix et par la légende du revers. Celle d'Annecy pèse 0,40 et M. Perrin l'appelle obole.

- Nº 242. Lacs d'amour posé en pal, accosté de deux annelets.
- (#) KROLVS (II) Il y a place pour quatre ou cinq lettres.
- r). Croix alésée cantonnée de deux points aux 2^{me} et 4^{me} quartiers.

(# SA)BAVDIR (sic!).... Il y a place pour deux ou trois lettres.



Bas billon. Conservation médiocre. Poids : 0,58. Ma collection.

Cette pièce aussi est inédite. Elle ressemble aussi beaucoup, quant au type, qui est le même que celui de la pièce précédente, à une petite monnaie du Musée d'Annecy, nº 134/22. Cette dernière, mieux conservée que la mienne, en diffère par le lacs placé horizontalement et non verticalement, par quatre points au lieu de deux autour de la croix, par le mot SABAVDIE orthographié correctement, enfin par la marque C • F (Chambéry, François Savoie) qui termine la légende du revers. Elle pèse 0,55 et M. Perrin l'appelle aussi obole.

Les deux pièces que je viens de décrire, ainsi que les deux, qui leur sont respectivement similaires, déjà publiées par M. Perrin, forment deux sous-types, dont les éléments sont intervertis, d'un même type monétaire.

A quelle espèce était-il affecté? Autrement dit, quelle valeur représentaient ces quatre pièces? C'est assez difficile à dire.

En premier lieu, je pense qu'elles ont été frappées au nord des Alpes et pas en Italie, d'abord parce que l'une d'elles porte la marque d'un maître de la monnaie de Chambéry et que les autres ont avec celle-ci un air de parenté; ensuite parce qu'on connaît les types — tous différents de celui que nous considérons — de toutes les petites monnaies frappées à cette époque-là à Turin.

En second lieu, je pense que ce sont des viennois. Il ne saurait être question, cela va sans dire, d'y voir des forts ou des espèces d'une valeur supérieure. On ne peut donc hésiter qu'entre le blanchet, la maille de blanchet et le viennois. Or, nous avons vu plus haut des pièces qui doivent être, tout porte à le croire, des blanchets et des mailles de blanchet et dont le type est absolument différent de celui-ci. On peut ajouter, par surcroît, qu'un des numéros de M. Perrin porte la marque de Chambéry, où l'on ne fabriquait ni blanchets ni mailles de blanchet, la frappe des uns et des autres étant réservée à l'atelier de Cornavin.

Ce ne peuvent pas être des demi-viennois, soit pites, parce que sous Charles II il n'en a pas été frappé au nord des Alpes et que ceux qui ont été frappés à Turin sont connus. Voy. Promis, pl. XVIII, fig. 37 ¹.

On arrive donc par exclusion à être forcé d'admettre

¹ Promis parle de ces demi-viennois à la p. 175 de son grand ouvrage et les fait figurer dans les tableaux synoptiques, p. 461, mais je n'en trouve pas trace dans Duboin, qui donne pourtant tout au long l'ordonnance dont il s'agit, pp. 1026 et 1027. Ce n'est pas la seule occasion où l'on trouve entre ces deux ouvrages des différences qui embarrassent beaucoup l'homme de science qui ne peut pas aller faire lui-même des recherches dans les archives; quelquefois il peut trouver plus ou moins facilement de quel côté est l'erreur, faute d'impression ou autre, mais d'autres fois il est dans la plus grande perplexité. J'ai l'impression qu'en général c'est plutôt Duboin qu'il convient de suivre.

J'ai relevé, sans avoir la prétention de l'avoir fait d'une manière complète, quelques exemples de la difficulté qu'il y a à étudier le monnayage de Charles II, en prenant pour guides à la fois Duboin et Promis et des erreurs dans lesquelles on peut tomber si l'on ne se sert que de l'un de ces ouvrages, ce qui est le cas de la très grande majorité des collectionneurs et des marchands; ils possèdent celui de Promis, tandis que celui de Duboin, très volumineux, très cher, est presque introuvable.

D'abord, il y a des espèces prévues par les ordonnances de Charles II et mentionnées par Duboin qui ne se trouvent pas dans les tableaux synoptiques de Promis : tels sont les testons et demi-testons de l'ordonnance de 1518, ceux de l'ordonnance de 1523 ; les mêmes pièces, ainsi que les écus à cheval, de l'ordonnance du 30 décembre 1525 pour Turin.

Ensuite, il indique, comme étant prescrites par les ordonnances, des pièces qui ne se trouvent pas dans les textes publiés par Duboin : nous venons de le voir pour les demi-viennois de 1519 ; tel est le cas aussi des testons et demi-testons de l'ordonnance de 1526 pour Turin et des danari piccoli de celle de 1535.

Il y a aussi des différences de titres et de poids: Promis indique deux fois sous la rubrique « Ordonnance de 1526 » l'écu à cheval, chaque fois au titre de 22 carats; on est tenté de penser qu'il y a là une faute d'impression et que la première de ces deux mentions se rapporte à l'ordonnance de 1525, où elle a été omise; mais alors on tombe dans un autre embarras, l'écu à cheval de 1525 étant, d'après Duboin, de meilleur aloi que celui de 1526, 22 carats 7 octaves. Enfin les viennois de l'ordonnance de 1519 sont à la taille de 372 d'après Promis et d'après Duboin à celle de 376 avec une tolérance de 10 pièces. Ce dernier point n'a pas d'importance, mais tout cela demanderait à être revu d'après les textes originaux et publié une bonne fois pour toutes.

que les quatre pièces en question sont des viennois frappés, l'un à Chambéry, les autres dans la même ville ou dans un des ateliers de Bourg ou de Montluel.

On peut même aller encore un peu plus loin. Ces pièces doivent avoir été frappées en 1524 ou en 1525.

En effet, celles d'Annecy, que je n'ai pas vues, pèsent 0,40 et 0,55; les deux miennes, dont une, celle qui a KROLVS, frappée sur un flan trop grand, pèsent 0,53 et 0,58. D'après ce que nous avons vu à propos d'autres pièces et à toutes les époques, de telles irrégularités dans la dimension des flans compensent, et au delà, la diminution produite par l'usure. Par conséquent le poids normal de ces monnaies devait être compris entre 0,545, poids moyen des quatre, et 0,58, poids de la plus lourde. Cela concorde parfaitement avec les données de l'ordonnance de 4524 (qui fut remplacée en 4525 par une autre) d'après laquelle les viennois de notre versant devaient peser 0,573, ou 0,557 en tenant compte de la tolérance. D'après toutes les ordonnances antérieures et postérieures à celle-là leur poids oscillait entre 0,758 et 0,901.

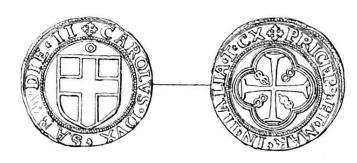
VII. TURIN

Nº 243. Écu de Savoie surmonté d'un annelet.

CAROLVS & DVX & SABAVDIE & II

R. Croix pattée dans un double quadrilobe dont chaque angle rentrant se prolonge à l'intérieur, aux 1^{er} et 4^{me} quartiers par un lacs d'amour, aux 2^{me} et 3^{me} par deux annelets posés l'un sur l'autre en forme de huit.

PRICEPS • ET • MAR • IN • ITALIA • T • CX



Billon. Bonne conservation. Poids : 1,85. Ma collection. Deux autres exemplaires, de coin un peu varié, moins bien conservés, pèsent 1,91 et 1,88.

Parpaïole inédite ressemblant en gros, quant au type, au nº 5, pl. XIV, de Promis, avec de nombreuses différences de dessin et de légende, à l'avers et au revers. Elle est de Jacques Cassino, appelé aussi quelquefois Caxino, maître de monnaie à Turin, déjà sous Philibert II et sous Charles II, jusqu'en 1506.

Nº 244. Écu de Savoie surmonté d'un annelet avec un gros point de centre dans la croix.

- # CAROLVS DVX SABA.... II
- R). Croix pattée entourée comme ci-dessus.
- # PRICEPS ET MAR INIA T CX

Billon. Assez bonne conservation. Poids: 2,01-02. Ma collection.

Parpaïole; variante de la précédente dont elle se distingue par le point de centre à l'avers et par quelques détails de la gravure.

Nº 245. Écu de Savoie surmonté d'un annelet.

- r). Croix pattée entourée comme ci-dessus.
- **+** PRINCEPS ITALIA

Cuivre. Conservation médiocre. Poids : 2,12. Ma collection.

Pièce fausse de l'époque. Parpaïole imitée de l'une de celles de Cassino, décrites sous les nos 243 et 244.

Nº 246. Écu de Savoie.

- + CHAROLVS · DVX (· SA)BAVDIE · VIIII
- R). Croix pattée dans un double quadrilobe dont chaque angle rentrant se prolonge à l'intérieur, aux 1^{er} et 4^{me} quartiers par un lacs d'amour, aux 2^{me} et 3^{me} par un annelet.

Billon. Bonne conservation. Poids: 2,14. Ma collection. Parpaïole. Variété inédite de Promis, pl. XIV, fig. 5. Cette dernière a MARCHIO en toutes lettres et, la fin de la légende du revers étant fruste, la marque n'en est pas visible. L'auteur l'attribue, j'ignore pour quelle cause, à Marchetto Defacis, maître à Turin de 1509 à 1515.

Nº 247. FE · RT en lettres latines majuscules accompagné de deux annelets.

- # CAROLVS & DVX & SA & II
- r). Croix de Saint-Maurice cantonnée d'annelets aux 1^{er} et 4^{me} quartiers.
 - $(# \in M \in)$ IN \in ITALIA \in T \in CA(XIN)

Billon. Conservation médiocre. Poids : 0,80. Ma collection.

Quart. Variété de Promis, pl. XV, fig. 6, qui n'a pas de point dans FERT. Ce n'est probablement pas une omission du dessinateur, car la variété sans point existe aussi; j'en ai un exemplaire.

Nº 248. FE · RT en lettres latines majuscules accompagné de deux annelets.

- # CAROLVS DVX SA II
- R). Croix de Saint-Maurice cantonnée de quatre annelets.
 - # M IN ITALIA T CAXIN

Billon. Conservation médiocre. Poids : 0,76. Ma collection.

Quart. Variété de Promis, pl. XV, fig. 8, qui a le nom du maître écrit ainsi : CAXN et pas de point dans FERT.

Nº 249. FERT en lettres latines majuscules accompagné de deux annelets.

- + CAROLVS DVS SA II
- R). Croix de Saint-Maurice cantonnée de quatre annelets.

• M • IN • ITALIA • T • CA(XI)N

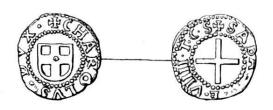
Billon. Assez bonne conservation. Poids: 0,74-75. Ma collection.

Quart. Variété de Promis, pl. XV, fig. 8, qui a DVX écrit correctement.

A dire vrai, on ne voit sur les nos 248 et 249 que trois annelets autour de la croix du revers; celui du 1^{er} quartier manque parce que la pièce est fruste à cet endroit-là. Je suppose qu'il y en a bien quatre jusqu'à ce que j'aie vu une pièce en très bon état où il n'v en aurait réellement que trois. Quoi qu'il en soit, il faut remarquer que les trois dernières pièces, qui sont toutes trois, sans contestation possible, des quarts frappés dans le même atelier et par le même maître, mais peut-être, il est vrai, d'après deux ordonnances différentes, ont l'une deux annelets au revers, les deux autres quatre ou tout au moins trois. Cela est intéressant, parce que d'autres pièces de cette époque, des blanchets, des viennois, portent aussi dans les contours de la croix un nombre variable de points; il faut donc se garder d'en conclure, comme on l'a fait, que pour cette raison elles doivent être nécessairement des multiples ou des fractions les unes des autres, par exemple des blanchets et des mailles de blanchet.

Nº 250. Écu de Savoie avec un point de centre dans la croix.

- **★** CHAROLVS (·) DVX ·
- R). Croix plaine alésée.
- + SABA(VDI)E · VIIII · T · C · S



Billon. Bonne conservation. Poids: 0,82. Ma collection.

Viennois inédit portant une forme inédite aussi de la marque de J. Cassino : on connaissait déjà des pièces de ce maître signées CAS, T. CAS, T. CX, T. CAXN et T. CAXIN ¹.

Promis donne la figure d'un viennois semblable à celui-ci, pl. XVI, fig. 18, mais sans marque. Il le dit frappé à Chambéry ou à Montluel d'après l'ordonnance de 1518.

Nº 251. Écu de Savoie surmonté d'un annelet avec un point de centre dans la croix.

★ CHAROLVS • DV(X • SA)BAVDIE • II

r). Croix pattée dans un double quadrilobe dont chaque angle rentrant se prolonge à l'intérieur aux 1^{er} et 4^{me} quartiers par un lacs d'amour, aux 2^{me} et 3^{me} par deux annelets posés l'un sur l'autre en forme de 8.

₱ PRICEPS • ET • MAR • IN • ITALIA • T • P(•)P

Billon. Bonne conservation. Poids: 2,05. Ma collection.

Parpaïole inédite du même type nouveau que nous avons déjà vu sous la maîtrise de Cassino, nºs 243 à 245. Cette pièce est de Pietro-Paolo Porro, d'après Promis, ou de Porris, d'après Duboin, maître à Turin de 1507 à 4509.

Nº 252. Écu de Savoie surmonté d'un annelet.

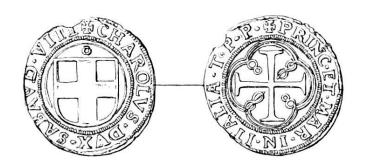
★ CHAROLVS · DVX · SABAVDIE (· V)IIII

r. Croix pattée dans un double quadrilobe dont chaque angle rentrant se prolonge à l'intérieur, aux 1^{er} et 4^{me} quartiers par deux annelets posés l'un sur l'autre en forme de 8, aux 2^{me} et 3^{me} par un lacs d'amour.

₱ PRINC · ET · MAR · IN · ITALIA · T · P · P ·

Les deux dernières lettres ne sont pas nettes dans leur partie supérieure, mais à la lumière de la pièce qui précède et de celle qui suit on les reconnaît sans hésitation.

¹ Promis indique aussi, page 26, une marque T. CAX, mais ni lui ni les auteurs qui l'ont suivi n'ont décrit ou figuré de pièce qui la porte.



Billon. Bonne conservation. Poids: 1,52. Ma collection. Parpaïole inédite d'un type inédit aussi, très semblable à celui de la pièce précédente, en différant seulement par une interversion des figures qui cantonnent la croix du revers.

On voit dans les comptes de Porro, soit de Porris, que pendant le peu de temps qu'il a été en fonctions il a frappé des parpaïoles d'après deux ordonnances différentes, toutes deux de 1507, d'après lesquelles ces pièces ressortissaient les unes à 108 ½, les autres à 114 au marc. Il se peut que les deux variétés que je viens de décrire soient des spécimens de ces deux émissions.

Nº 253. FERT en caractères latins majuscules.

- **★** CHAROLVS · D · SABAVDIE (· II)
- N. Croix de Saint-Maurice.
- **★** MARCHIO · IN · ITALIA · T · P · P ·

Billon. Bonne conservation. Poids : 0,98. Ma collection. Quart inédit, du même maître, du même type que la fig. 15, pl. XV, de Promis, qui est de Cassino, et avec les mêmes légendes.

Nº 254. FERT en caractères latins majuscules, accompagné de deux annelets; celui de dessus à peine indiqué.

- ★ CHAROLVS · D · SABAVDIE ...
- R). Croix de Saint-Maurice cantonnée d'annelets aux 2^{me} et 3^{me} quartiers.
 - **★** MARC(HI)O (·) IN · ITALIA · T · P · P

Billon. Assez bonne conservation. Poids: 0,63. Ma collection.

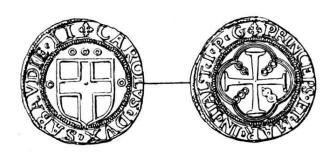
Quart inédit du même maître, formant la transition entre les nºs 6 et 15, pl. XV, de Promis, tous deux de Cassino; du premier, il a les annelets qui accompagnent FERT et qui cantonnent la croix (mais pas aux mêmes quartiers); du second, il a l'orthographe nouvelle du nom du prince par un CH et MARCHIO tout au long.

Nº 255. Écu de Savoie surmonté de trois annelets posés en fasce et accosté de deux dits.

CAROLVS · DVX · SABAVDIE · II

r). Croix pattée dans un double quadrilobe dont chaque angle rentrant se prolonge à l'intérieur, aux 1^{er} et 4^{me} quartiers par un lacs d'amour, aux 2^{me} et 3^{me} par trois annelets posés l'un sur l'autre, dans le même sens que les lacs. Autour du quadrilobe, un filet circulaire.

PRINCEPS · ET · MAR · IN · ITAL · T · I · P · G



Billon. Très bonne conservation. Poids : 1,81. Ma collection.

Parpaïole d'un type inédit, analogue aux précédents de Cassino et de Porro, frappée par Jean-Pierre Gastaudi, maître à Turin du 26 août 1517 au 22 avril 1518.

La marque T · I · P · G est indiquée par Promis à la page 26, mais il ne publie aucune monnaie qui la porte et il n'est pas à ma connaissance que d'autres auteurs en aient publié.

Nº 256. Écu de Savoie, dont la pointe coupe la

légende, surmonté du cimier qui la partage en deux endroits.

A). Croix de Saint-Maurice dans un double quadrilobe dont les angles rentrants se prolongent à l'intérieur, aux 1^{er} et 4^{me} quartiers par des lacs d'amour.

IN TE DOMINE · CONFIDO · T · I · P

Billon. Bonne conservation. Poids : 0,92. Ma collection. Un second exemplaire, un peu moins bien conservé, pèse 1,50.

C'est un demi-gros. La marque T · I · P est inédite: je l'explique par Turin, Jean-Pierre, sous-entendu Gastaudi; on en voit seulement la dernière lettre sur l'exemplaire dont Promis donne le dessin pl. XV, fig. 43.

Le poids normal de cette pièce d'après l'ordonnance de 1517, la seule qui lui soit applicable, était de 1,366 et, avec la tolérance, de 1,344.

Nº 257. Le buste du prince à droite, en bonnet. Le bas coupe la légende en deux points.

R). Écu de Savoie, à flancs légèrement concaves et à chef formé de deux lignes concaves, surmonté d'un lacs placé horizontalement et accosté de FE RT. Un point de centre dans la croix.

NIL DEST (sic) · TIMENTIBVS · DEVM · T · B · B Argent. Très bonne conservation. Poids : 9,46-47. Ma collection.

Teston frappé à Turin par Barthélemy Brunasso, maître en cette ville de 1519 à 1535. Variété de Promis, pl. XVI, fig. 23, qui n'a pas de point dans la croix. Ce point se trouve aussi sur un exemplaire du Musée de Chambéry, nº 253/13, qui diffère du mien en ce que les mots de la légende du revers sont séparés par des points au lieu de signes ressemblant à des apostrophes retournées et en ce que le buste est à gauche.

Nº 258. Écu de Savoie allongé, échancré et fleuronné, en forme de tête de cheval, accosté de FE RT.

- + CAROLVS DVX SABAVDIE II
- R. Saint Maurice à cheval, allant à gauche, armé, portant sa bannière sur l'épaule droite.
 - + SANCTVS MAVRICIVS T B B

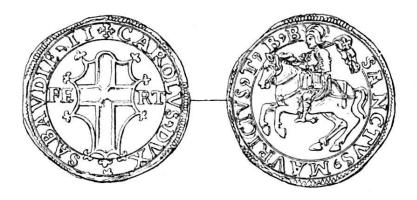
Billon. Très bonne conservation. Poids: 8,63. Ma collection.

Pièce différant seulement par quelques détails de celle qui a été figurée par Promis, pl. XVI, fig. 22, sous le nom de huit-gros. Elle se trouve aussi décrite dans le catalogue du Musée de Chambéry, sous le nº 252/12, accompagnée d'une figure qui est la reproduction de celle de Promis, mais l'auteur, M. Perrin, n'en indique pas la valeur. Peut-être est-ce simplement un oubli de sa part; peut-être aussi avait-il des doutes sur la justesse de la dénomination admise par son prédécesseur.

Nº 259. Écu de Savoie comme ci-dessus, accosté de même.

- + CAROLVS , DVX , SABAVDIE , II
- r). Saint Maurice comme ci-dessus. Sa tête et le haut de la bannière coupent largement la légende.

SANCTVS, MAVRICIVS, T, B, B



Billon. Très bonne conservation. Poids : 8,90. Ma collection.

Variété inédite de la pièce précédente, dont elle diffère

par l'absence d'une croisette au commencement de la légende du revers et par le fait que celle-ci est coupée par la figure du champ.

Les deux nºs 258 et 259 sont des pièces de 9 gros et non de 8 gros, comme Promis le dit du premier. Ce sont les analogues, frappés à Turin, par Barthélemy Brunasso, à partir de 4526, de la pièce décrite plus haut à Bourg, nº 230, que cet auteur avait, à bon droit, appelée neuf-gros.

Nos pièces sont à la fois trop pesantes et de trop bas aloi pour être des huit-gros.

Quant au poids, ces derniers devaient être, d'après l'ordonnance de 1519, la seule qui en parle, de 32 au marc avec tolérance d'un quart de pièce — dont les maîtres n'avaient garde de ne pas profiter et qu'ils exagéraient plutôt qu'ils ne la négligeaient — ce qui les fait ressortir à 7,709. Or, mes deux pièces pèsent 8,90 et 8,63, celle du Musée de Chambéry 8,61, et un quatrième exemplaire, dont je me suis défait il y a bien des années et qui doit se trouver dans une collection de l'Italie du nord, pesait, avant l'essai que je lui ai fait subir, plus de 9 grammes. Cela fait une movenne de 8,78 et il est absolument impossible d'admettre que tel ait été le poids effectif de pièces devisées en théorie à 7,769 qui, suivant toutes les probabilités, ne pesaient pas plus de 7,709 et qui, même si le maître avait fait usage, à son détriment, de toute la tolérance permise, n'auraient pas pu peser plus de 7,831. Le neuf-gros, d'après l'ordonnance de 1526, la seule qui en fasse mention, devait être taillé à raison de 26 ¹/₃ pièces au marc, avec tolérance d'un tiers de pièce, ce qui le fait ressortir à 9,441 ou à 9,328. Cela concorde bien avec les faits.

Cet argument est si décisif qu'il pourrait me dispenser d'en rechercher d'autres, mais je tiens à l'appuyer par celui qui est tiré du titre : le métal des huit-gros devait être de l'argent à 8 deniers de fin, avec une tolérance de 2 grains. Il est vrai que l'argent fin de cette époque-là n'était pas du 1000 millièmes, comme de nos jours, mais l'écart n'était pas grand. A supposer même, ce qui n'est pas ¹, que c'eût été toujours comme à une époque plus reculée, de l'argentum regis, soit du 23 vingt-quatrièmes, cela aurait fait encore du 639 millièmes, ou du 632 en tenant compte de la tolérance.

Or, mes pièces ne sont pas d'argent, mais de billon ², c'est visible sans autre examen. En outre, la plus lourde de celles que j'ai eues entre les mains, celle dont je me suis dessaisi, a donné à l'essai un titre dont je regrette de ne pouvoir indiquer le chiffre exact, ayant perdu les notes relatives à cette affaire, mais inférieur à 500. Le titre des neuf-gros devait être de 6 deniers, avec tolérance de 2 grains, ce qui fait un peu moins de 500 millièmes, ou de 493, en tenant compte de la tolérance. Cela aussi concorde avec les faits.

J'ajoute, par surcroît, que Brunasso a certainement frappé des pièces de neuf-gros, et même en nombre très considérable : 418,950 pièces, d'après ses comptes, tandis qu'il n'est pas sûr qu'il ait frappé des huit-gros. Il est même probable qu'il ne l'a pas fait, car ses comptes, qui paraissent tout à fait en ordre, n'en font pas mention.

Nº 260. Écu de Savoie échancré, fortement penché, surmonté du heaume avec ses lambrequins et son cimier, coupant la légende par la pointe et par le flanc dextre.

♣ CAROLVS • DV | X • SABAVDIE • II

R. Saint Maurice à cheval, allant à droite, armé, tenant appuyée contre le bras une lance qui lui sert de pennon.

¹ Voir plus loin ce qui sera dit des cornuti de B. Brunasso.

² On appelle proprement billon un alliage contenant moins de 500 millièmes d'argent. Depuis quelques années, on s'est mis sur le pied, d'abord en France, puis dans les autres pays de l'Union latine, à appeler « billon » la monnaie d'appoint quel qu'en soit le métal : billon de cuivre, billon de nickel, etc. Nous prenons ce mot dans son vrai sens.

La tète du saint et son pennon, ainsi que la tète du cheval et son pied droit de derrière, coupent la légende. Dans le champ, un annelet au dessous du pied du saint.

• S | • MAVRICIVS • T • BR | VNAS | •

Argent. Très bonne conservation. Poids : 5,24. Ma collection.

Cornuto frappé à Turin par Barthélemy Brunasso, différant de celui de Promis, pl. XVII, fig. 29, à l'avers par le mot DVX coupé par l'écu entre le V et l'X, au revers par le signe ressemblant à une apostrophe retournée avant l'S qui représente SANCTVS.

Nº 261. Écu de Savoie comme ci-dessus.

- ♣ CAROLVS DV | X SABAVDIE II
- R). Saint Maurice comme ci-dessus, annelet comme ci-dessus.
 - \cdot S | \cdot MAVRICIVS (\cdot T) \cdot B | RVNAS | \cdot

Argent. Assez bonne conservation. Poids: 5,29. Ma collection.

Cornuto différant de celui de Promis, pl. XVII, fig. 29, à l'avers par le mot DVX coupé entre le V et l'X, au revers par l'apostrophe avant le premier S et par la signature BRVNAS coupée par le pied du cheval entre le B et l'R.

Nº 262. Écu de Savoie comme ci-dessus.

- ♣ CAROLVS DV | X SABAVDIE II
- R. Saint Maurice comme ci-dessus. Annelet comme ci-dessus.
 - ·S | · MAVRICIVS · T · BRV | NAS | ·

Argent. Deux exemplaires de coin varié, tous deux très bien conservés, pesant 5,36 et 4,93.

Cornuto différant de celui de Promis, pl. XVII, fig. 29, à l'avers par le mot DVX coupé entre le V et l'X, au revers par une apostrophe avant le premier S et par la

signature BRVNAS coupée par le pied du cheval entre le V et l'N.

Nº 263. Écu de Savoie échancré, penché, surmonté du heaume avec ses lambrequins et son cimier, coupant la légende par la pointe.

- ♣ CAROLVS DVX | SABAVDIE II
- R). Saint Maurice à cheval, allant à droite, armé, portant son pennon sur l'épaule droite. La tête du saint et son pennon, ainsi que le pied droit de derrière du cheval, coupent la légende.
 - SANCTVS MVRICIVS | T B B | •

Argent. Très bonne conservation. Poids : 5,23. Ma collection.

Cornuto frappé à Turin par B. Brunasso, différant de celui de Promis, pl. XVII, fig. 28, par la liaison de l'M et de l'A.

Nº 264. Écu de Savoie comme ci-dessus.

- ♣ CAROLVS DVX | SABADDIE II
- r). Saint Maurice comme ci-dessus.
- SANCTVS MAVRICIVS | T B B | •

Argent. Très bonne conservation. Poids : 5,23. Ma collection.

Cornuto différant de celui de Promis, pl. XVII, fig. 28, par l'orthographe irrégulière SABADDIE et par l'absence d'apostrophe entre SANCTVS et MAVRICIVS.

J'ai appelé les nos 260 à 264 « cornuto » sans autre. Cela demande une explication : il y a eu successivement des pièces de ce nom valant 5 gros et 5 ½ gros. Les premiers ont été frappés de 1519 au 4 septembre 1526 d'après les ordonnances de 1519, de 1523 et de 1525, les seconds d'après celle de 1526 du 29 octobre de cette année jusqu'en 1535. A ce propos, il faut remarquer que les cornuti nos 260, 261 et 262, Promis 29, d'une part, et les nos 263 et 264, Promis 28, d'autre part, tout en appar-

tenant en somme au même type présentent quelques différences; les premiers portent le nom du maître presque en entier : BRVNAS, le mot SANCTVS, par contre, réduit à un S, un annelet dans le champ du revers et pas d'annelet avant et après la tête du saint; les seconds ont la signature du maître ainsi abrégée : BB, mais, par contre, le mot SANCTVS inscrit tout au long, pas d'annelet dans le champ, mais deux de ces signes accostant la tête du saint; tout cela sans compter d'autres différences moins importantes dans l'inclinaison de l'écu, dans la manière dont la tête du cheval se comporte avec la légende, etc. Il est naturel de penser que ces différences de dessin, constituant deux sous-types, correspondent aux deux valeurs différentes du cornuto. C'est ce qu'a fait Promis. Il voit dans les cornuti portant la marque T. B. B., etc., les pièces de 5 gros et dans ceux qui ont T. BRVNAS les pièces de 5 1/4 gros.

Il avait peut-être pour cela de bonnes raisons que nous ne connaissons pas. Quant à moi, je serais plutôt tenté d'intervertir ces attributions et de considérer comme étant les plus anciens les cornuti qui portent T. BRVNAS, parce que la marque T. B. B. était certainement employée par Brunasso en 1526 et les années suivantes puisqu'elle se trouve sur les pièces de 9 gros, décrites plus haut, qui n'ont jamais été frappées avant cette date.

Cet argument ne me paraissant pas péremptoire, j'ai cherché à l'étayer par la considération du poids de ces monnaies : les pièces de 5 gros devaient, en tenant compte de la tolérance,

d'après l'ordonnance de 1519 peser 5,737 » » 1523 » 5,587 » » 1525 » 5,525

tandis que les pièces de $5^{1/4}$ gros devaient, en faisant la même correction,

d'après l'ordonnance de 1526 peser 5,376.

Or, mes quatre pièces signées T. BRVNAS pèsent respectivement 5,36; 5,29; 5,24 et 4,93; si l'on y joint deux pièces du médaillier de Chambéry portant la même marque, nºs 259/19 et 260/20 qui pèsent 5,05 et 5,15, cela fait une moyenne de 5,470 par pièce. De leur côté, mes deux pièces, qui portent T. B. B., pèsent l'une et l'autre 5,23; si l'on y joint deux pièces de ma collection qui portent la même marque, mais qui sont absolument pareilles à la description de Promis, en sorte que je n'ai pas eu à les décrire et qui pèsent 4,83 et 5,02, cela fait une movenne de 5,078. La différence, 0,092, est minime. Si même on retranche, ce qui peut très bien se faire, de chacune des séries la pièce la moins bien conservée, qui est en même temps la plus légère, on obtient pour moyenne 5,218 et 5,160 et la différence se réduit à 0,058, ce qui est absolument insignifiant et illusoire : une seule pièce qu'on viendrait à découvrir pourrait annuler cette différence ou même la faire paraître en sens inverse.

Pour en avoir le cœur net, je me suis décidé à sacrifier deux de ces pièces, le moins bon des deux exemplaires du nº 262 et la moins bonne des deux pièces non décrites ci-dessus. L'essai du titre ¹, me disais-je, tranchera la question, car les pièces de 5 gros devaient, en tenant compte de la tolérance,

d'après l'ordonnance de 1519 être à 549 millièmes, d'après celles de 1519 et 1523 » 521 millièmes, tandis que les pièces de 5¹/₄ gros devaient, en faisant la même correction,

d'après l'ordonnance de 1526 être à 500 millièmes.

¹ J'ai eu l'occasion de parler dans ma description du trésor du Pas-de-l'Echelle, parue en 1894 et en 1895, du peu de confiance que m'inspiraient alors les essais de titre faits par les essayeurs-jurés du commerce. Depuis lors, ayant commencé à étudier des pièces provenant du trésor de la rue des Corps-Saints, dont je compte, si Dieu me prête vie, faire paraître aussi une fois la description dans cette Revue, j'ai fait, au début, les mêmes expériences désagréables, presque décourageantes. Après quoi une heureuse inspiration m'a fait découvrir un établissement dont le travail m'a donné une complète satisfaction; j'ai dans les chiffres qu'il m'indique une entière confiance, je dirais absolue, s'il y avait quelque chose d'absolu en ce monde.

Or, à ma très grande stupéfaction, il s'est trouvé que la pièce marquée T. BRVNAS est à 549 millièmes et celle qui est marquée T. B. à 550! Il s'ensuit donc que l'une et l'autre ont été frappées d'après l'ordonnance de 1519 entre le 1^{er} juillet de cette année et le 23 mai 1523.

Maintenant, il serait bien intéressant de multiplier ces essais pour savoir s'il existe des cornuti de l'un ou de l'autre de ces types, ou peut-être de tous les deux, qui soient à des titres correspondant aux données des trois ordonnances subséquentes, mais je crois devoir en laisser le soin et le mérite à d'autres.

Nº 265. Écu de Savoie allongé, échancré et fleuronné, en forme de tête de cheval, avec un point de centre dans la croix, accosté de FE RT. La pointe coupe la légende.

★ CAROLVS • DVX | SA(B)AVDIE • II

R). Saint Maurice à cheval, galopant à gauche, armé, portant son pennon sur l'épaule droite. La légende est coupée par le pennon et par les deux pieds de derrière du cheval.

♣ • | SANCTVS | • | MAVRICIVS • T • B • B

Billon. Bonne conservation. Poids : 3,86. Ma collection. Cavallotto, soit pièce de 3 gros, différant de celle de Promis (2^{me} pl. complémentaire, fig. 7) par la croisette du commencement de la légende du revers, par la manière un peu différente dont celle-ci est coupée par les pieds du cheval, enfin par l'absence du signe de ponctuation après le second B de la marque.

Promis dit ¹ que sa pièce a été frappée d'après l'ordonnance de 1520. C'est très douteux. Je pense plutôt que c'est d'après celle de 1526. En effet, d'après la première, les cavallotti devaient être d'argent à 6 deniers 18 grains; d'après la seconde, de billon à 4 deniers 18 grains. Or, ma pièce et une autre de même valeur que je ne décris pas

¹ Op. cit., p. 175.

parce qu'elle est absolument semblable à la figure de Promis, sont certainement de billon et non d'argent.

Nº 266. Écu de Savoie, avec un point de centre dans la croix, surmonté d'un lacs posé horizontalement.

- ★ CAROLVS DVX SABAVDIE II
- n. Croix pattée dans un double quadrilobe dont les angles rentrants se terminent à l'intérieur par des points.
 - **★** LAVS TIBI DOMINE T BRVNAS

Billon. Très bonne conservation. Poids : 1,75. Ma collection.

Parpaïole ne différant de Promis, 2^{me} planche complémentaire, fig. 6, que par le point de centre à l'avers.

Nº 267. Écu de Savoie avec un point de centre dans la croix.

- ★ CAROLVS · DVX · SABAVDIE · II
- R). Croix pattée dans un double quadrilobe.
- ♣ LAVS TIBI DOMINE T B B

Billon. Deux exemplaires bien conservés. Poids : 2,08 et 2,06. Ma collection.

Parpaïole ne différant de Promis, pl. XVII, fig. 31, que par le point de centre à l'avers.

Nº 268. Écu de Savoie avec un point de centre dans la croix.

- ♣ CAROLVS DVX SABADDIE II
- R). Croix pattée dans un double quadrilobe.
- ★ LAVS · TIBI DOMINE · T · B · B

Billon. Bonne conservation. Poids: 2,04. Ma collection.

Parpaïole différant de Promis, pl. XVII, fig. 31, par le point de centre à l'avers et l'orthographe fautive SABAD-DIE.

Pour ces trois parpaïoles, nº 266 d'une part, nºs 267 et 268 d'autre part, dont la première porte le nom du maître presque en entier avec un lacs au dessus de l'écu, et

les deux autres la marque abrégée T. B. B. sans rien au dessus de l'écu, la même question se pose que pour les cornuti discutés un peu plus haut. Il semble qu'elles doivent appartenir à deux époques différentes. Pourtant, Promis dit que les unes et les autres ont été frappées en vertu de l'ordonnance de 1519. S'il a fait pour ces parpaïoles les mêmes constatations que moi pour les cornuti, il n'y a pas lieu de s'en étonner.

Quant à moi, je pense que ces deux sous-types correspondent à des dates différentes et, par analogie avec ce que nous avons vu plus haut pour les cornuti, je suppose que les pièces qui portent la marque T. BRVNAS sont antérieures à celles qui n'ont que T. B. B.

Nº 269. Écu de Savoie.

- ♣ CAROLVS DVX SABA(VDI)E II
- R). Croix pattée dans un double quadrilobe.
- (*) LAVS T(IBI) DOMINE T BRVN(AS)

Cuivre ou très bas billon. Conservation médiocre. Poids : 1,85—86. Ma collection.

Parpaïole d'un sous-type intermédiaire entre les deux précédents, ressemblant à celui du nº 266 par la marque T. BRVNAS, à celui des nºs 267 et 268 par l'absence de lacs au dessus de l'écu. Probablement pièce fausse.

Nº 270. Écu de Savoie, dont la pointe partage la légende, surmonté du cimier qui la coupe en deux endroits.

- ♣ CA | ROLVS | DVX (S) | II
- r). Croix de Saint-Maurice dans un double quadrilobe.
- **★** IN TE DOMINE « CONFIDO (« T «) B « B

Billon. Conservation médiocre. Poids : 1,60. Ma collection.

Demi-gros inédit de B. Brunasso, différant de celui de Gastaudi, nº 256, non seulement par la marque, mais aussi par l'absence des deux lacs d'amour à l'intérieur du quadrilobe du revers.

VIII. VERCEIL

Nº 271. Buste du prince à droite, en bonnet, coupant largement la légende.

♣ * CAROLVS * DVX | SABAV(DIE *) II

- Ñ. Écu de Savoie à flancs concaves et à chef formé de deux lignes concaves, accosté de FE RT, surmonté d'un lacs posé horizontalement, surmonté lui-même d'un annelet. Un point de centre dans la croix.
- ** NIL * DEEST * TIMENTIBVS * DEVM * V * I * P * F *
 Argent. Une forte brèche; sauf cela, très bonne conservation. Ma collection.

Teston frappé à Verceil par Jean-Pierre Ferraris, maître de monnaie en cette ville de 1530 à 1535. Variété différant par la ponctuation du revers de la pièce décrite par M. Perrin ¹.

Rabut avait déjà signalé ² une pièce semblable, mais sans la décrire.

On ne sait pas au juste quand l'hôtel des monnaies de Verceil fut ouvert; ce fut probablement au commencement de 1530, car on ne connaît pas de maître qui y ait travaillé avant Jean-Pierre Ferraris 3, dont les comptes vont du 3 février 1530 au 20 août 1535.

Nº 272. Écu de Savoie échancré, entaillé, penché, surmonté du heaume avec ses lambrequins et son cimier. La légende est coupée par la pointe de l'écu et par les ailes du cimier.

★ * C | AROLVS * DV | X * SABAVDIE | II *

r). Saint Maurice à cheval, allant à droite, armé, portant son pennon sur l'épaule droite. La tête du saint avec le pennon, ainsi que la tête du cheval, coupent la légende.

¹ André Perrin, Le monnayage en Savoie sous les princes de cette maison, Chambéry, 1872, p. 142, pl. V, fig. 5.

² Cinquième notice, s. d., p. 15.

³ Jean-Pierre, pas Jean-Baptiste comme le dit Rabut, loc. cit.

* S | ANCTVS * MAVRICIVS * V * I * P * F

Billon. Bonne conservation. Poids : 5,00. Ma collection. Cornuto inédit de 5 ¹/₄ gros du même maître. Le type est le même que celui des pièces similaires frappées à Turin, avec cette petite différence que sur celle-ci le chef de l'écu d'armes est entaillé.

Nº 273. Écu de Savoie comme ci-dessus. La légende est coupée par les ailes du cimier.

R). Saint Maurice comme ci-dessus. La légende est coupée comme ci-dessus.

* S | ANCTVS * MAVRIVS * XX * HP * F



Billon. Bonne conservation. Poids : 5,40. Ma collection. Cornuto de 5 \(^1/4\) gros frappé à Verceil, cela est certain, par le même Jean-Pierre Ferraris, cela est extrêmement probable.

Cette pièce est remarquable par deux anomalies sur lesquelles j'ai déjà attiré l'attention des chercheurs ¹ portant sur la marque du maître et sur le nom du saint. Quant à ce dernier, MAVRIVS au lieu de MAVRÍCIVS peut être le produit d'une inattention du graveur aussi bien qu'une altération intentionnelle. Je n'y attacherais aucune importance si l'incorrection de la légende se bornait à cela, mais je suis porté à croire que cette particularité a été voulue si je considère la marque X * HP * F.

¹ Revue suisse de numismatique, 3^{mo} année (1893), p. 229.

C'est une altération de celle que nous avons vue au numéro précédent, V * I * P * F, mais elle ne peut pas s'expliquer par une inattention du graveur. On pourrait encore, à la grande rigueur, expliquer la ligature IP par le fait que l'artiste travaillant à Verceil aurait eu sous les yeux, pour s'en servir comme modèle, et aurait copié machinalement une pièce semblable frappée par Henri Pugniet, s'il avait existé de ces pièces-là. Mais tel n'était pas le cas : Pugniet, à Bourg, n'a pas frappé de cornuti, qui étaient réservés aux ateliers d'Italie. De plus, le chevron, soit V renversé, qui charge le V, ne se rencontre sur aucune autre pièce de cette époque et doit avoir été mis là avec intention.

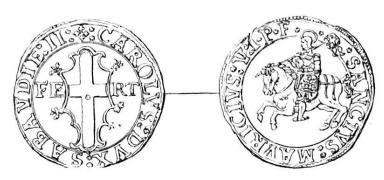
Henri Pugniet, précédemment maître particulier à Bourg, avait été promu au grade de maître général des monnaies de Savoie en 1529. A cette même époque avait eu lieu l'ouverture de l'atelier de Verceil, ayant à sa tête J.-P. Ferraris. Voilà les faits. Quant aux conclusions qu'on en peut tirer, je remarque que le vocable MAVRIVS rappelle sans effort les mots muro, mur, et muratore, maçon; que la lettre V chargée d'un chevron ressemble beaucoup à un triangle maçonnique formé de deux équerres et je crois devoir répéter ce que j'écrivais en 1893 : « Ne pourrait-on pas supposer que Ferraris..... « faisant partie comme son supérieur de la franc-maçon-« nerie, lui devait peut-être sa nomination, et a voulu « affirmer cette confraternité et exprimer sa reconnais-« sance par ces modifications apportées à sa propre « marque? Nous aimerions savoir si l'on connaît des faits « analogues et s'il y a quelque moyen de savoir actuelle-« ment si ces deux personnages, qui vivaient il y a plus de « trois siècles, étaient ou n'étaient pas francs-maçons. » Je n'ai reçu aucune réponse à cette double question, mais on m'a affirmé que, si les trois points n'étaient pas usités il y a trois à quatre siècles, les deux équerres, par contre, l'étaient de temps immémorial.

Nº 274. Écu de Savoie allongé, échancré et fleuronné, en forme de tête de cheval, accosté de FE RT. Un point de centre dans la croix.

+ CAROLVS DVX SABAVDIE II

n). Saint Maurice à cheval, galopant à gauche, armé, portant son pennon sur l'épaule droite. La légende est coupée par la tête du saint ainsi que par son pennon.

* | * SANCTVS * MAVRICIVS * V * I * P * F *



Billon. Très bonne conservation, sauf une entaille. Poids : 3,94. Ma collection.

Cavallotto inédit, du même maître, différant de ceux de Turin, entre autres de celui qui a été figuré par Promis, 2^{me} pl. complémentaire, fig. 7, par la ponctuation, par la croix de l'écu moins large, par la pointe de l'écu qui, au lieu de se terminer en un angle obtus orné de fleurons qui coupent la légende, est arrondie à son extrémité, sans fleuron et reste en dedans du filet intérieur, enfin par la manière dont la légende du revers est coupée.

D'après les comptes, cette pièce a été frappée entre le 3 février 1530 et le 15 juillet 1532.

Nº 275. FERT en caractères latins majuscules. Au dessus, une étoile à cinq rais.

* * CAROLVS * DVX * SA * II *

r). Croix de Saint-Maurice cantonnée d'une étoile à cinq rais au 2^{me} quartier.

\bigstar * MAR * IN * ITALIA * (V *) I * P * F

Bas billon. Conservation médiocre. Poids : 1,07. Ma collection.

Quart inédit, différant par la marque du maître et par une abréviation plus forte du mot SABAVDIE, de Promis, pl. XVII, fig. 33, que nous retrouverons plus loin.

Cette pièce a été frappée entre le 18 juillet 1532 et le 20 août 1535.

IX. ATELIER INDÉTERMINÉ DE L'UN OU L'AUTRE VERSANT DES ALPES

Nº 276. K majuscule latin couronné. Un point de centre dans l'angle supérieur de cette lettre.

- **★** KAROLVS · SECVNDVS · DVX · SABAV
- R). Quatre lacs d'amour disposés en croix autour d'une rosace et cantonnés de FERT.
 - **★** KBLASY · ET · AVGVSTE · S · R · IMP · PR

Billon. Assez bonne conservation. Poids: 1,13. Ma collection. (Sur un second exemplaire, plus mal conservé, il me semble qu'il n'y a, au lieu de KBLASY·, que KBLAS·.)

Quart, variété de Promis, pl. XV, fig. 10, qui n'a pas de point dans l'intérieur du K du champ de l'avers, mais qui en a un entre le P et l'R de PR.

Le type de cette monnaie est absolument nouveau et ne se retrouve pas par la suite. Depuis plus d'un siècle, les quarts de Savoie portaient invariablement dans le champ de l'avers (exceptionnellement, sous Louis, dans celui du revers) FERT posé en fasce. Pour qu'on ait remplacé ce type traditionnel, il faut qu'on ait eu des raisons particulières. Promis pense que ce quart a été frappé en vertu de l'ordonnance du 15 octobre 1535, et j'estime qu'il a raison.

A cette date-là, le duc avait signé des lettres-patentes par lesquelles, à la suite de suppliques qui lui avaient été adressées par les trois ordres de l'État, il réglait à nouveau, pour toute la monarchie, l'organisation monétaire et le commerce des matières d'or et d'argent. Tout

est prévu et réglementé jusqu'aux plus petits détails ¹ et, autant qu'on peut en juger à une distance de près de quatre siècles, d'une manière très judicieuse. Cela se termine par une ordonnance créant des espèces d'argent nouvelles qui devaient être entre elles dans un rapport du simple au double, au quadruple, etc., et devaient représenter la valeur d'un quarante-huitième, d'un vingt-quatrième, etc., jusqu'à un tiers de ducat ². En mème temps qu'on adoptait un type absolument nouveau pour les espèces d'argent ainsi créées, on en introduisait aussi un nouveau pour les quarts de gros conservés de l'ancien système monétaire.

Promis dit que les comptes d'aucun des ateliers n'indiquent qu'il ait été émis des pièces prévues par cette ordonnance et qu'en tous cas il a dù être frappé seulement une très petite quantité de celles d'argent. En effet, de ces pièces, parties aliquotes de ducat, on n'a retrouvé que celle d'un vingt-quatrième de cette unité. Il en connaissait deux variétés de coin ³; depuis on en a décrit une troisième ⁴. Toutes trois sont très rares.

Les quarts au type nouveau dont notre nº 276 est une variété, sans être bien rares, sont loin d'être communs.

On peut en conclure que l'introduction d'un système monétaire qui devait bouleverser les habitudes des populations, et sans doute aussi celles des maîtres de monnaie, se heurta à des difficultés d'ordre pratique, à la force d'inertie des administrations, et que la fabrication des quelques pièces qui nous sont parvenues a plutôt le caractère d'une frappe d'essai, faite peut-être dans un seul atelier, que celle d'une frappe en nombre.

¹ Duboin, op. cit., pp. 83-115.

² Voilà encore un cas où Promis est en désaccord avec Duboin et avec lui-même : à la p. 177 il indique les tiers et les sixièmes de ducat comme étant des pièces d'or et dans les tableaux synoptiques comme étant des pièces d'argent, en quoi il est d'accord avec Duboin.

<sup>Op. cit. pl. XVIII, fig. 40 et 41.
Monnayage en Savoie, etc., p. 143.</sup>

Peu de mois ou de semaines après, la guerre ayant amené un désarroi général, on ne continua pas ces essais, on en revint aux anciens errements, et il ne fut plus question de l'ordonnance de 1535.

B. Seconde période. Après l'invasion de 1536.

I. VERCEIL

Nº 277. FE · RT en caractères latins majuscules. Au dessus, une étoile à cinq rais.

♣ C(AR)OLVS * DV(X * SA)BAVD * II *

R. Croix de Saint-Maurice cantonnée au 2^{me} quartier d'une étoile à cinq rais.

 \bigstar (MA)R * IN * ITALIA * V * G * C *

Billon. Assez bonne conservation. Poids: 1,01. Ma collection.

Quart, différant de Promis, pl. XVII, fig. 33, par le point de centre dans FERT et par une étoile en plus après le chiffre II. Cette pièce est de Girardino Cagnassone, maître de monnaie à Turin depuis peu de temps quand cette ville fut occupée par l'armée française. Il n'avait pu y frapper qu'un très petit nombre de ces quarts (240 marcs) qui n'ont pas été retrouvés. S'étant réfugié à Verceil, il y acheva la frappe commencée et rendit ses comptes, qui vont jusqu'au 6 octobre 1536. A partir de cette date, les comptes de cet atelier manquent jusqu'au 12 décembre 1545; cependant, il est difficile d'admettre qu'il soit resté fermé pendant plus de neuf ans. C'est peut-être pendant cette période qu'a été frappée la pièce suivante.

Nº 278. FERT en caractères latins majuscules. Au dessus une étoile à cinq rais.

- **★** CAROLVS * DVX * SABAVDIE * II
- r). Croix de Saint-Maurice cantonnée d'une étoile à cinq rais au 1^{er} quartier.
 - ★ * MARCHIO * IN * ITALIA * V *

Billon. Un exemplaire très beau pèse 1,03; deux autres, de coins légèrement variés, moins bien conservés, pèsent 1,05-06 et 1,00. Ma collection.

Quart inédit, du même type que les deux numéros précédents, remarquable par le fait qu'il porte l'initiale de l'atelier, mais pas celles du maître. Il est difficile de dire quand et par qui il a été frappé. Jusqu'à preuve du contraire, on peut admettre qu'il l'a été entre 4536 et 1545 par un maître dont le nom est et restera probablement toujours inconnu. Cependant il est naturel de supposer, en raison de l'existence d'un double gros du Piémont signé G·C·, Promis, pl. XIX, fig. 48, dont il sera question un peu plus loin, que ce maître n'était autre que G. Cagnassone, lequel, après avoir achevé à Verceil les frappes qu'il avait commencées à Turin et qui ne comportaient pas de doubles gros, y aurait été nommé maître de monnaie au bout d'un temps plus ou moins long.

Nº 279. Écu de Savoie couronné.

- **★** KAROLVS · DVX · SAB · CHABLASY · ET · AVGV
- R. Double croix de Saint-Maurice formée de quatre équerres terminées par des trèfles.
 - ♣ SA · RO · IMP · PRIN · VICA · PERP · I · T

Billon. Bonne conservation. Poids: 2,50. Ma collection.

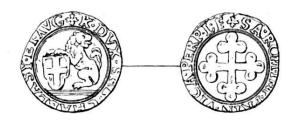
Double gros du Piémont inédit, frappé par Jérôme Torrato; nommé maître à Verceil en septembre 1544, il y travailla du 12 décembre 1545 au 9 octobre 1548. La marque I · T est aussi inédite.

La pièce elle-même est du même type que la fig. 48, pl. XIX de Promis, qui a pour marque G·C. L'une et l'autre doivent avoir été frappées, non comme le dit cet

auteur, d'après l'ordonnance de 1548, qui a été rendue seulement le 23 novembre, mais d'après une ordonnance antérieure que nous ne connaissons pas.

Nº 280. Écu de Savoie entaillé, tenu par un lion assis à sa droite.

- ♣ K · DVX · (SAB ·) CHABLASY (· ET · A)VG
- R. Croix de Saint-Maurice.
- ♣ SA · RO (· IM)P · PRIN (· V)ICA · PERP · L · F



Billon. Mauvaise conservation. Poids: 1,50. Ma collection.

Gros du Piémont inédit, frappé par Jean-Louis Ferraris, maître à Verceil du 9 octobre 4548 au 30 juin 4551. La marque de cette pièce est inédite : L·F au lieu de V·L·F. La pièce elle-même diffère beaucoup de celle de Promis, pl. XIX, fig. 55. Outre plusieurs différences de dessin et de ponctuation, CHABLASY au lieu de CHABL, etc., remarquons surtout K au lieu de CAROL.

La pièce de Promis étant attribuée par lui, avec toute raison, à l'ordonnance du 21 février 1549, il se pourrait que la mienne eût été frappée d'après celle du 23 novembre 1548. Il est vrai que le poids en est bien faible, car d'après l'ordonnance de 1548, le gros devait peser 2,575, mais cet écart peut s'expliquer par la grande usure de ma pièce.

Il se pourrait aussi qu'au contraire elle fût postérieure aux deux monnaies qui suivent, frappées d'après l'ordonnance de 1549, et qu'elle fût contemporaine du cavallotto nº 283. Ce qui me le ferait croire, c'est que le nom

du prince est abrégé de la même manière sur l'une et sur l'autre; dans ce cas-là, Jean-Louis Ferraris serait le maître qui a travaillé à Verceil pendant les deux dernières années du règne de Charles II et cela se pourrait d'autant mieux qu'on l'y retrouve en 1554 dirigeant les premières frappes d'Emmanuel-Philibert.

Nº 281. Écu de Savoie entaillé, tenu par un lion assis à sa droite. Un point à l'exergue.

- **★** CAROL · DVX · SAB · DVX · CHA(B)L · ET · AVG
- R. Croix de Saint-Maurice cantonnée d'une rosace à cinq lobes au 1^{er} quartier.
 - ♣ SA·RO·IMP·PRIN·VICA·PERP·V·L·F

Billon. Bonne conservation. Poids: 1,30—31. Ma collection.

Gros du Piémont différant de Promis, pl. XIX, fig. 55, seulement par la rosace, remplaçant un point, du champ du revers.

Nº 282. Écu de Savoie entaillé, tenu par un lion assis à sa droite.

- **★** CAROL · DVX · SAB · CH(ABL ·) ET · AVG
- r). Croix de Saint-Maurice avec un point de centre, cantonnée d'un point au 2^{me} quartier.
 - \bigstar SA · RO · PERP · L · F

Billon. Assez bonne conservation. Poids: 1,66. Ma collection.

Gros du Piémont, différant de Promis, pl. XIX, fig. 55, à l'avers par le manque d'un point à l'exergue, au revers par les particularités de la croix et de son cantonnement et surtout par la marque incomplète L·F.

Nº 283. Cheval galopant à droite, la tête renversée en arrière.

- **★** K:DVX:SABAV:CHABLASY:ET:AVG
- R. Écu de Savoie, avec point de centre, orné de volu-

tes et surmonté de la couronne ducale, qui coupe largement la légende.

♣ SA: RO: IMP: PRIN: VI: P: 4553

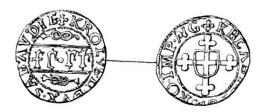
Billon. Bonne conservation. Poids: 3,78. Ma collection. Cavallotto inédit différant de celui de Promis, pl. XX, fig. 58, à l'avers par quelques mots de la légende: SABAV au lieu de SABAVDI, CHABLASY au lieu de CABLASI et AVG au lieu d'AG; au revers seulement par le point de centre.

Promis attribue sa pièce à Verceil, probablement à bon droit, parce que l'ordonnance de 1550, 1551 ou 1552 ¹, d'après laquelle elle a été frappée, ne s'applique pas à d'autre hôtel des monnaies qu'à celui-là.

II. NICE

Nº 284. FE·RT en caractères gothiques minuscules entre deux paires de traits parallèles; au dessus et au dessous, un lacs d'amour posé en fasce à extrémités en forme de mouchets.

- **★** KROLVS (• I)I DVX SABAVDIE
- R. Croix de Saint-Maurice chargée d'un écusson de Savoie.
 - \bigstar KBLAG(\cdot S \cdot) RO \cdot IMP \cdot N \cdot G



¹ Après avoir parlé d'opérations qui eurent lieu en 1549, il dit, p. 179, indi in principio del susseguente anno, ce qui donne à penser que ce fut au commencement de 1550; mais il ajoute: cioè al 13 febbraio 1552 fugli (à Jean-Louis Ferraris) concesso di emettere cavallotti a pezzi 31½ per scuto di Savoia (n° 58). Enfin dans ses tableaux synoptiques, p. 464, cette ordonnance du 13 février, qui ne s'applique qu'aux seuls cavallotti, porte la date de 1551. — Pour comble de malheur elle ne se trouve pas dans Duboin. Encore un point à éclaireir d'après les archives.

Billon. Conservation médiocre. Poids : 1,10. Ma collection.

Quart inédit frappé par Bertram Guillod. A l'avers, il ressemble à la fois aux fig. 50, pl. XIX et fig. 16, pl. XVI de Promis; à la première par le FE·RT accompagné de deux lacs, à la seconde par la légende; au revers, il ressemble à la fig. 50, mais n'a pas comme cette dernière les rosaces à cinq lobes qui cantonnent la croix.

La marque N · G · n'avait jamais été publiée. Sa découverte vient confirmer la supposition émise par Promis que Bertrand Guillod, maître général des monnaies de Savoie, avait dirigé les opérations de l'atelier de Nice lors de son ouverture quand Charles II vint fixer sa résidence dans cette ville ¹.

Nº 285. Écu de Savoie, avec un point dans la croix, accosté de deux lacs d'amour très longs, entourant presque entièrement l'écu, à extrémités en forme de mouchets.

- **★** KROLVS · SECVNDVS · DVX · SABAVD
- r. Croix de Saint-Maurice dans un double quadrilobe.
- **★** KBLASI · ET · AVG · S · RO · IMPER · N · G · C ·

Billon. Conservation excellente (la pièce est presque à fleur de coin). Poids : 2,28. Ma collection.

Gros de Savoie, différant de Promis, pl. XIX, fig. 49, par le point de centre dans la croix de l'écu, frappé à une époque qu'il est impossible de préciser, par Girardino Cagnassone, que nous avons trouvé déjà à Turin et à Verceil. Peut-être est-ce lors de sa nomination à Nice, qui constituait un avancement, puisque c'était la résidence du souverain, qu'il fut remplacé à Verceil par J. Torrato. Son transfert aurait donc eu lieu en 1544.

¹ En 1539, d'après Gioffredo, *Storia delle Alpe maritime* citée par Duboin, p. 52, en note. La première ordonnance pour Nice est de 1541.

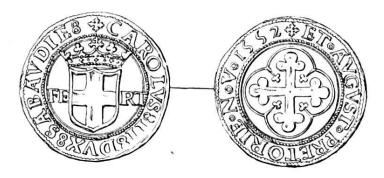
III. AOSTE

Nº 286. Écu de Savoie couronné, accosté de FE RT.

♣ CAROLVS : II : DVX : SABAVDIE :

r). Croix de Saint-Maurice dans un quadrilobe, dont les angles rentrants se terminent à l'intérieur par des trèfles, entouré lui-même d'un filet circulaire.

♣ ET • AVGVST • PRETORIE • N • V • 1552



Billon. Bonne conservation. Poids: 5,44. Ma collection. Pièce de 4 gros, inédite, frappée d'après l'ordonnance de 1551 par Nicolas Vialard, ou Vialardo, qui fut maître de monnaie à Aoste depuis l'ouverture de cet atelier, en novembre 1549, jusqu'à la fin du règne de Charles II et encore au commencement de celui d'Emmanuel-Philibert.

Promis donne, pl. XXI, fig. 65, le dessin d'une pièce semblable qui, soit dit en passant, ne peut pas avoir été frappée d'après l'ordonnance de 1553, comme cela est indiqué à la p. 464 des tableaux synoptiques, puisqu'elle porte la date de 1552. La mienne en diffère, premièrement, par le dessin plus complet de la couronne ducale; deuxièmement, par la forme arrondie des 5 et du 2 : ce dernier chiffre, sur la pièce déjà publiée, ressemble à un Z et les 5 y sont pliés deux fois à angle droit, ce qui est presque constant à cette époque-là; troisièmement, par le numéro d'ordre II, qui suit immédiatement CAROLVS, au lieu d'être mis à la fin de la légende; quatrièmement, par la ponctuation de la légende du revers.

Nº 287. Écu de Savoie couronné, accosté de deux lacs.

- **★** CAROLVS II DVX SABAVDIE
- R. Croix de Saint-Maurice dans un quadrilobe, celuici entouré d'un filet circulaire.
 - ♣ ET (• AV)GVSTE PRETORIE N V

Billon. Conservation médiocre. Poids : 1,99. Ma collection.

Gros d'Aoste de 55 à l'écu, sans date, frappé d'après l'ordonnance de 1549 cette année-là ou une des deux années suivantes, car à partir de 1552 ces pièces-là sont datées. Il est du même type que les gros datés. Voir Promis, pl. XXI, fig. 66.

Un gros d'Aoste non daté a été publié par M. Perrin dans le catalogue du Musée de Chambéry, nº 280/40; le mien en diffère par un annelet après DVX.

Nº 288. Écu de Savoie couronné, accosté de deux lacs. Un point de centre dans la croix.

- ★ (CAROLVS •) II DVX SABAVDIE
- R). Croix de Saint-Maurice dans un quadrilobe, celuici entouré d'un filet circulaire. Un point de centre dans la croix.
 - ♣ ET AVGVS..... RIE N V

Billon. Conservation médiocre. Poids : 1,62. Ma collection.

Variété de la pièce précédente, en différant par les deux points de centre.

Nº 289. Écu de Savoie couronné, accosté de deux lacs.

- **★** CAROLVS II DVX SABAVDIE
- R). Croix de Saint-Maurice dans un quadrilobe, celuici entouré d'un filet circulaire.
 - **★** ET AVGVSTE PRETORIE N V •

Billon. Conservation médiocre. Poids : 1,32. Ma collection.

Variété des deux pièces précédentes, différant du nº 287 par l'annelet qui suit la marque du maître.

Nº 290. Écu de Savoie couronné, accosté de deux lacs. Un point de centre dans la croix.

★ CAROLVS • II • D....ABAVDIE

R. Croix de Saint-Maurice dans un quadrilobe, celuici entouré d'un filet circulaire. Le point de jonction des deux branches de la croix est chargé d'un petit sautoir.

lacktriangledown ET \circ AVG..... TORIE \circ N \circ V \circ I(55)Z

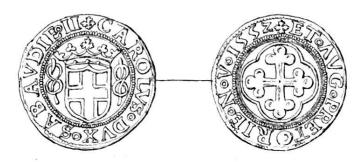
Gros d'Aoste de 55 à l'écu, frappé d'après l'ordonnance de 1549, différant du nº 279/39 du Musée de Chambéry (qui est exactement pareil, sauf la date, au nº XXI, fig. 66, de Promis) par le point de centre à l'avers et par la particularité de la croix du revers.

Nº 291. Écu de Savoie couronné, accosté de deux lacs. Le bord inférieur du cercle de la couronne est chargé de trois points (perles?).

♣ CAROLVS • DVX • SABAVDIE • II

R). Croix de Saint-Maurice dans un quadrilobe, celui-ci entouré d'un filet circulaire.

lacktriangle ET • AVG • PRET(O)RIE • N • V • 155Z



Billon. Bonne conservation. Poids: 1,92-93. Ma collection.

Gros d'Aoste inédit, différant des précédents par le dessin insolite de la couronne et par le numéro d'ordre II placé à la fin de la légende au lieu de l'être après CAROLVS.

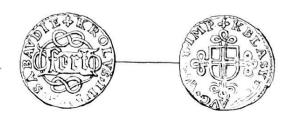
IV. ATELIER INDÉTERMINÉ

Nº 292. FERT en caractères gothiques minuscules incus sur un cartouche à quatre cornes posé transversalement entre deux nœuds et faisant corps avec eux; les prolongements, dirigés en haut et en bas, de ces deux nœuds se confondent avec ceux, dirigés à droite et à gauche, de deux lacs d'amour posés horizontalement au dessus et au dessous de FERT.

★ KROLVS • II.... • SABAVDIE

R. Écu chargé d'un entrelacement en forme de croix de Saint-Maurice évidée dépassant de beaucoup, des quatre côtés, le pourtour de l'écu.

❖ KBLASY → ... AVG → ... IMP



Billon. Conservation médiocre. Poids : 0,88., Ma collection.

Quart inédit, rappelant par son aspect général les quarts représentés par les fig. 46, pl. XVI, 50, pl. XIX, et 56, pl. XX de Promis, surtout le premier et le troisième. A l'avers, ma pièce ressemble, soit par le dessin compliqué qui occupe le champ, soit par la légende, aux fig. 46 et 56, qui paraissent identiques en ce qui concerne cette face-là; elle en diffère par la plaque qui porte FERT en lettres incuses. Au revers, elle ressemble par le dessin du champ à la fig. 56 — dont elle diffère cependant par le vide de la croix — et par la légende, autant qu'on en peut juger, plutôt à la fig. 50.

Promis attribue ses trois quarts à des époques et à des lieux de frappe très différents; le nº 16 aurait été frappé d'après l'ordre de 1514 à Chambéry ou à Bourg,

le nº 50 d'après celui de 1541 à Nice et le 56 d'après celui de 1526 dans un des ateliers d'au delà des monts. Cela semble peu naturel en raison de l'air de famille de ces trois pièces, surtout de leur revers, qui est tout à fait spécial.

Sans avoir d'argument positif à alléguer à l'appui de ma manière de voir, j'ai l'impression que ma pièce est un des quarts de gros du Piémont¹ prescrits par l'ordonnance de 1548, rendue pour Nice et Verceil, dont il devait être taillé 232 au marc ce qui, avec la tolérance de sept pièces par marc les fait ressortir à 1,040.

Dr A. LADÉ.

¹ A ce moment-là le gros du Piémont valait la moitié de celui de Savoie, qui avait cours aussi à Nice et à Aoste. Cela explique que ces pièces sont appelées dans les comptes des maîtres tantôt quarti, o siano mezzi liardi, tantôt mezzi liardi, o siano mezzi quarti.